

Guide du créateur et du repreneur d'entreprise

Des informations, des adresses
et des conseils pour réussir



Sommaire

- Le Conseil général s'engage pour soutenir la création d'entreprise en Val-de-Marne | P.5

- Le Val-de-Marne : un dynamisme au service de ses créateurs d'entreprises | P.7

- Introduction | P.14



Étape 1 | P.16

Je m'informe

1. Analyser ses motivations | P.18
2. Faire le point sur ses compétences | P.18
3. Identifier les contraintes liées à l'entrepreneuriat | P.19
4. Rechercher de l'information | P.19



Étape 2 | P.22

Je me fais accompagner

1. Préciser son idée | P.24
2. Monter son projet personnel | P.24
3. Réaliser une étude de marché | P.25
4. Se former | P.26



Étape 3 | P.28

Je finance mon projet

1. Établir ses prévisions financières | P.30
2. Trouver des financements | P.30



Étape 4 | P.34

Je recherche des locaux

1. Trouver un local traditionnel grâce aux bourses de locaux | P.37
2. S'implanter pour un temps dans une structure dédiée aux jeunes entreprises : les pépinières d'entreprises | P.38
3. Opter pour des conditions de location plus souples, grâce aux hôtels d'entreprises, d'activités et aux centres d'affaires et de domiciliation | P.38
4. Les télécentres et espaces de coworking (travail collaboratif) | P.40



Étape 5 | P.42

Je lance mon entreprise

1. Choisir un statut juridique | P.43
2. Le choix de la protection sociale | P.45
3. Immatriculer son entreprise | P.45
4. Installer son entreprise | P.49
5. Réussir ses premiers mois d'activité | P.49



Étape 6 | P.52

Je développe mon entreprise

1. Anticiper les difficultés | P.54
2. Se former | P.55
3. Communiquer sur internet | P.55
4. Trouver les bons collaborateurs | P.56
5. Financer son développement | P.58
6. Se constituer un réseau | P.58

Zoom sur... | P.60

Les dispositifs d'aide au financement de votre projet | P.60

1. Les garanties bancaires | P.60
2. Les prêts d'honneur | P.60
3. Les subventions | P.62
4. Les exonérations | P.62

Reprendre une entreprise | P.64

Entreprendre dans l'économie sociale et solidaire | P.65

1. Rechercher de l'information | P.65
2. Se faire accompagner pour monter son projet | P.65
3. Rechercher des financements | P.66

Entreprendre sous forme associative | P.68

Créer une entreprise innovante | P.70

1. Protéger son innovation | P.70
2. Développer son projet d'innovation | P.71
3. Financer son projet innovant | P.71
4. Implanter son entreprise | P.72
5. Constituer son réseau | P.72

**Créateur
d'entreprise**



- Vous cherchez une idée de création ?
- Vous êtes en cours de construction d'un projet ?
- Vous créez votre entreprise ?

Découvrez comment www.apce.com va vous aider...

**Repreneur
d'entreprise**



- Vous construisez votre plan de reprise d'entreprise ?
- Vous négociez la reprise d'une entreprise ?

Avec notre parcours personnalisé, vous êtes à quelques clics d'aboutir...

**Nouveau chef
d'entreprise**



- Vous vous organisez pour bien démarrer votre nouvelle entreprise ?
- Vous êtes amené à transformer votre entreprise ?

www.apce.com vous ouvre de nouvelles perspectives...

**Professionnel
décideur**



- Vous conseillez et accompagnez les porteurs de projet ?
- Vous recherchez les statistiques et études sur la création/reprise ?

Accédez aux outils nécessaires à l'exercice de votre métier...

Enseignant



- Vous cherchez des outils pour sensibiliser vos élèves à l'entrepreneuriat ?
- Vous recherchez des informations sur l'OPPE ?

Tous les dispositifs pédagogiques pour encourager l'esprit d'entreprendre...

Enfin, un site unique pour ne rien manquer...

Vous êtes plus de 500 000 chaque mois à visiter notre **site internet**, consulter nos **publications** et nos **études**, utiliser nos **services en ligne**...

Notre ambition ainsi que celle de nos partenaires :

- vous informer en temps réel et de manière exhaustive au plus près de vos attentes,
- faciliter la construction de votre projet d'entreprise,
- simplifier vos démarches,
- vous orienter vers les bons interlocuteurs.



Christian Favier,
Président du Conseil général
du Val-de-Marne



Le Conseil général s'engage pour soutenir la création d'entreprise en Val-de-Marne



La création d'entreprise constitue l'un des indicateurs majeurs du dynamisme de notre territoire et de ses acteurs économiques.

Pour soutenir cette dynamique, le Conseil général, a, depuis 2003, fait de l'appui à l'entrepreneuriat un des axes forts de sa politique de développement économique. Une volonté réelle de renforcer l'accompagnement des créateurs ou repreneurs val-de-marnais dans la validation préalable et la formalisation de leur projet, ainsi que dans son financement et son implantation.

Une intervention qui se traduit par le développement de partenariats avec les réseaux d'appui et de financement à la création et la reprise d'entreprise (Chambres consulaires, ADIL - Boutique de gestion, Espace pour Entreprendre, Plateformes Initiative France, ADIE...). Une implication forte également du Département dans le co-financement de projets immobiliers sur le territoire permettant d'accueillir des entreprises en création ou en développement (incubateurs, pépinières, ateliers-relais, hôtels d'activités...). Un soutien, donc, de tout le parcours de l'entreprise, de l'idée à sa concrétisation et son implantation sur le territoire, en passant par la formalisation et le co-financement du projet.

Grâce à une offre d'accompagnement de qualité, nous souhaitons favoriser la pérennité du plus grand nombre de créations d'entreprises en Val-de-Marne et ainsi permettre le maintien des emplois directs et indirects ainsi générés.

Je sais combien ce parcours du créateur ou du repreneur peut être un vrai labyrinthe et combien nombre d'entre vous abandonnent leur projet faute de réponses adaptées à leurs besoins. C'est pourquoi le Conseil général a souhaité mettre à votre disposition cet outil, qui, je l'espère vous sera utile dans vos démarches.

*Pleine réussite dans votre projet de création
ou de reprise dans le Val-de-Marne !*





Trois questions à Pascal Savoldelli

Vice-président chargé des Finances, des Affaires juridiques et patrimoniales, et du Développement économique

1 - Pourquoi le Conseil général s'engage-t-il à soutenir l'entrepreneuriat en Val-de-Marne ?

Deux enjeux majeurs nous conduisent à porter une attention particulière à l'entrepreneuriat. Le premier, celui de favoriser la pérennité des entreprises créées car un grand nombre d'entreprises disparaissent dans les cinq premières années de leur existence. Le second tient à notre souci de garder sur notre territoire les savoir-faire de nos TPE-PME. Avec le départ en retraite de nombreux chefs d'entreprises, de nombreuses activités et emplois risquent de disparaître.

Enfin, l'entrepreneuriat représente pour les jeunes Val-de-Marnais une opportunité d'insertion sociale en créant leur propre emploi. Notre appui à la création, notamment dans les quartiers prioritaires, leur permet un meilleur accompagnement. L'adoption, en 2003, d'un dispositif départemental dédié à la création-reprise-transmission d'entreprises, fondé sur de forts partenariats avec les acteurs de l'entrepreneuriat, a permis de structurer l'intervention du Conseil général.

2 – Quelle forme prend le soutien départemental à la création ?

Notre intervention s'articule autour de deux axes forts :

- Encourager la création, la reprise et le développement des TPE/PME à travers un soutien aux structures d'accompagnement et de financement et des actions d'information et de sensibilisation à l'entrepreneuriat.

- Poursuivre la mise en réseau des acteurs départementaux de soutien à l'entrepreneuriat afin de renforcer la coordination et la collaboration entre les opérateurs, d'améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement et de financement, et de sécuriser le parcours du porteur de projet.

Après 10 ans de mise en œuvre de notre dispositif, l'intervention départementale a permis une couverture globale satisfaisante du territoire par des outils adaptés aux besoins des créateurs val-de-marnais.

3 – Au-delà de la création, quelle aide au développement des entreprises du territoire ?

Le Département est engagé dans de nombreux projets d'aménagement visant à renforcer le tissu économique et à favoriser l'emploi durable sur le Val-de-Marne, comme *Cancer campus* sur Villejuif, le pôle allongement de la vie sur *Charles-Foix* à Ivry, ou *l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont*. Par notre dispositif départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises, nous encourageons les territoires réalisant une offre immobilière attractive, pour des TPE-PME et de jeunes entreprises innovantes. Enfin, notre engagement dans la structuration, la valorisation et le développement de nos filières économiques majeures (santé, image, agroalimentaire) et émergentes telles que les éco-activités, sont autant d'opportunités de création de nouvelles entreprises sur des secteurs d'activités représentant des enjeux économiques, sociaux et environnementaux majeurs.

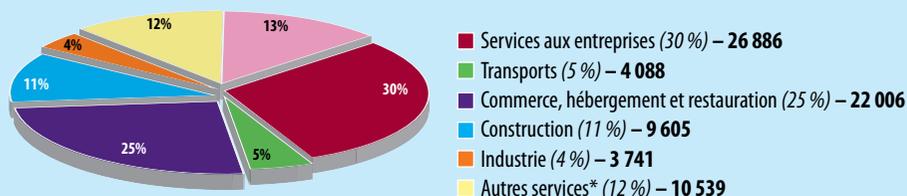
Le Val-de-Marne :

un dynamisme au service de ses créateurs d'entreprises

UN TISSU ÉCONOMIQUE RICHE ET DIVERSIFIÉ

- 88 956 établissements
- 354 000 emplois privés
- De grands groupes : AIR FRANCE, AIR LIQUIDE, AUCHAN, DERICHEBOURG, FRANCE TÉLÉCOM, LEROY MERLIN, NATIXIS, ORANGE, L'ORÉAL, RATP, SANOFI AVENTIS...
- **92 % des entreprises val-de-marnaises sont des très petites entreprises (TPE)** avec moins de 10 salariés

Établissements par secteurs d'activité



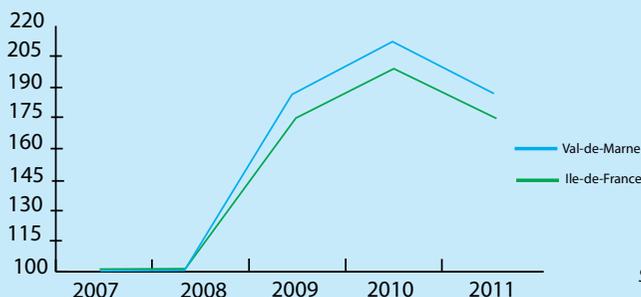
Source : INSEE SIRENE 2011 (hors agriculture)

* activités artistiques et de loisirs, autres services personnels et activités extraterritoriales

UN TERRITOIRE AU FORT DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Une progression plus forte des créations d'entreprises dans le Val-de-Marne.

Évolution des créations d'entreprises entre 2007 et 2011 (indice base 100 en 2007)



Source : APCE

• **87 % des établissements sont des sièges sociaux.** Source : INSEE SIRENE 2011

Deux secteurs dominants pour la création d'entreprises dans le Val-de-Marne : les services aux entreprises et la construction. Source : APCE 2011

UN TERRITOIRE ATTRACTIF POUR LES POPULATIONS

- **1,3 million de Val-de-Marnais**

soit 11,3 % de la population régionale.

- **+ 1 % d'habitants par an**

- **5300 hab/km²**

Source: INSEE – RGP 2009

UN TERRITOIRE AUX NOMBREUX ATOUTS

- **3,7 millions de m² de parcs de bureaux**
- **3,3 millions de m² de parcs d'entrepôts**

6 PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

- **Advancity Ville et Mobilité Durable**

Ce pôle de compétitivité régional spécialisé dans le domaine des écotecnologies a pour vocation de permettre aux entreprises et aux structures de recherche de coopérer et de monter des projets collaboratifs en vue de mettre au point des produits, process ou services générateurs d'activité économique et créateurs d'emplois.

- **Astech Paris Région**

Ce pôle est spécialisé dans le domaine de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués.

- **Cap Digital**

Cap Digital est le pôle de compétitivité de la filière des contenus et services numériques.

- **Elastopôle**

Elastopôle est le pôle de compétitivité français du secteur du caoutchouc et des polymères. Il est présent sur quatre régions : Auvergne, Centre, Île-de-France et Pays-de-la-Loire.

- **Medicen Paris Région**

Ce pôle de compétitivité a l'ambition de donner à l'Île-de-France sa place de leader européen, au plan industriel, dans les domaines de l'innovation diagnostique et thérapeutique ainsi que des hautes technologies pour la santé, et de lui permettre ainsi de devenir l'un des centres mondiaux de médecine translationnelle.

- **System@tic Paris-Région**

System@tic Paris-Region fédère en Île-de-France près de 600 acteurs industriels, PME et scientifiques à la croisée de 4 marchés applicatifs à forte dimension sociétale (automobile & transports, Télécoms, confiance numérique & sécurité, gestion intelligente de l'énergie) et 2 domaines technologiques (logiciel libre et outils de conception et développement de systèmes).

4 SECTEURS STRATÉGIQUES

- **la santé**

(2^e pôle français de médecine clinique)

- **l'agroalimentaire**

(MIN de Rungis, 1^{er} marché de produits frais mondial)

- **l'image et le numérique**

(Institut National de l'Audiovisuel, Pôle Méliès)

- **les éco-activités**

(+ 65% d'emplois dans ce secteur sur les dix dernières années)

TROIS AXES DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- **L'axe du pôle de recherche et d'enseignement supérieur Paris Est regroupant :**

- l'Université Paris Est Créteil (UPEC)
- l'Etablissement Français du Sang (EFS)
- l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort
- l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)
- le domaine de Chérioux
- le site du groupe hospitalier universitaire Henri-Mondor – Albert-Chenevier
- l'Institut Géographique National (IGN)
- l'Institut National de l'Audiovisuel (INA)

- **L'axe de la Vallée scientifique de la Bièvre qui compte :**

- la faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, composante de l'Université Paris Sud (Paris 11)
- le CNRS présent sur le département notamment avec deux campus en site propre, Vitry-Thiais et Villejuif
- le Centre hospitalier de Bicêtre
- l'Institut Gustave-Roussy
- l'Institut André-Lwoff
- l'hôpital Paul-Brousse
- l'IUT de Cachan

- **L'axe Seine Amont en devenir avec :**

- le pôle allongement de la vie Charles-Foix
- les projets tels que Aquafutura avec l'accueil de 850 étudiants de l'UPMC (Paris 6)
- l'École polytechnique universitaire (Ecole PolyTech Descartes Diderot)

.....

DES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS

- **51 établissements de santé**

- 5 Centres Hospitaliers de rayonnement international : l'Institut Gustave-Roussy (IGR), les hôpitaux Henri-Mondor, Paul-Brousse, Bicêtre et Charles-Foix
- 162 équipes de recherche
- 2^e pôle français en médecine clinique
- 50 000 emplois dont 20 000 privés

- **MIN de Rungis**

- 1 204 entreprises
- 11 683 employés
- 6,7 millions d'entrées
- 8 milliards de chiffre d'affaires

- **Aéroport de Paris-Orly**

27 millions de passagers

27 000 emplois sur la plateforme aéroportuaire

- **Port de Bonneuil-sur-Marne**

1,2 million de tonnes de trafic fluvial par an

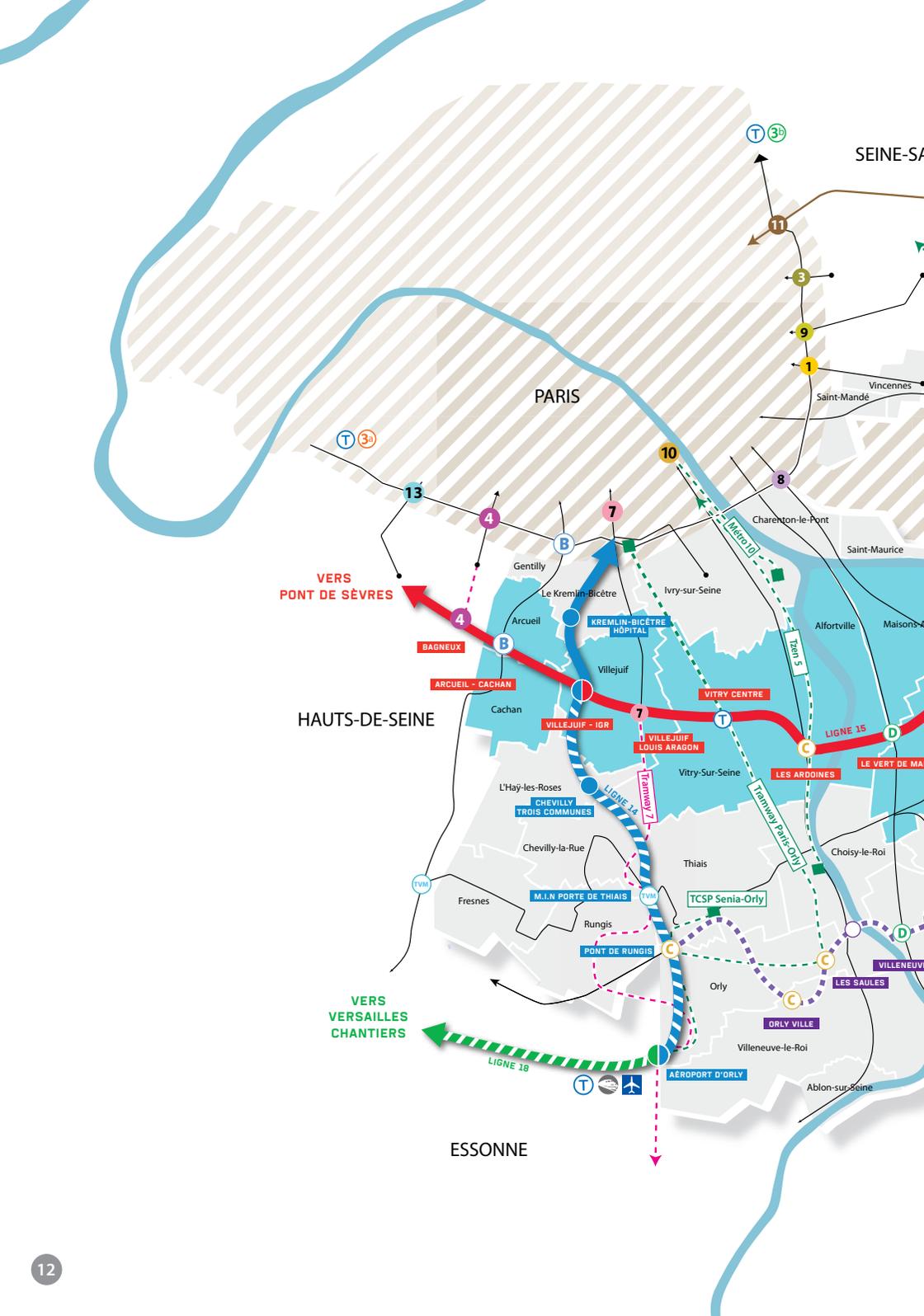
275 000 tonnes de trafic ferré

65 000 m² d'entrepôts et locaux d'activité



LE FUTUR RÉSEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

- Une nouvelle ligne de métro Grand Paris reliant Arcueil-Cachan à Bry-Villiers-Champigny
- Le prolongement de la ligne 14 jusqu'à l'aéroport d'Orly
- La création d'un réseau complémentaire desservant Val-de-Fontenay, Le-Perreux-Nogent
- La construction d'une gare TGV sur le pôle d'Orly

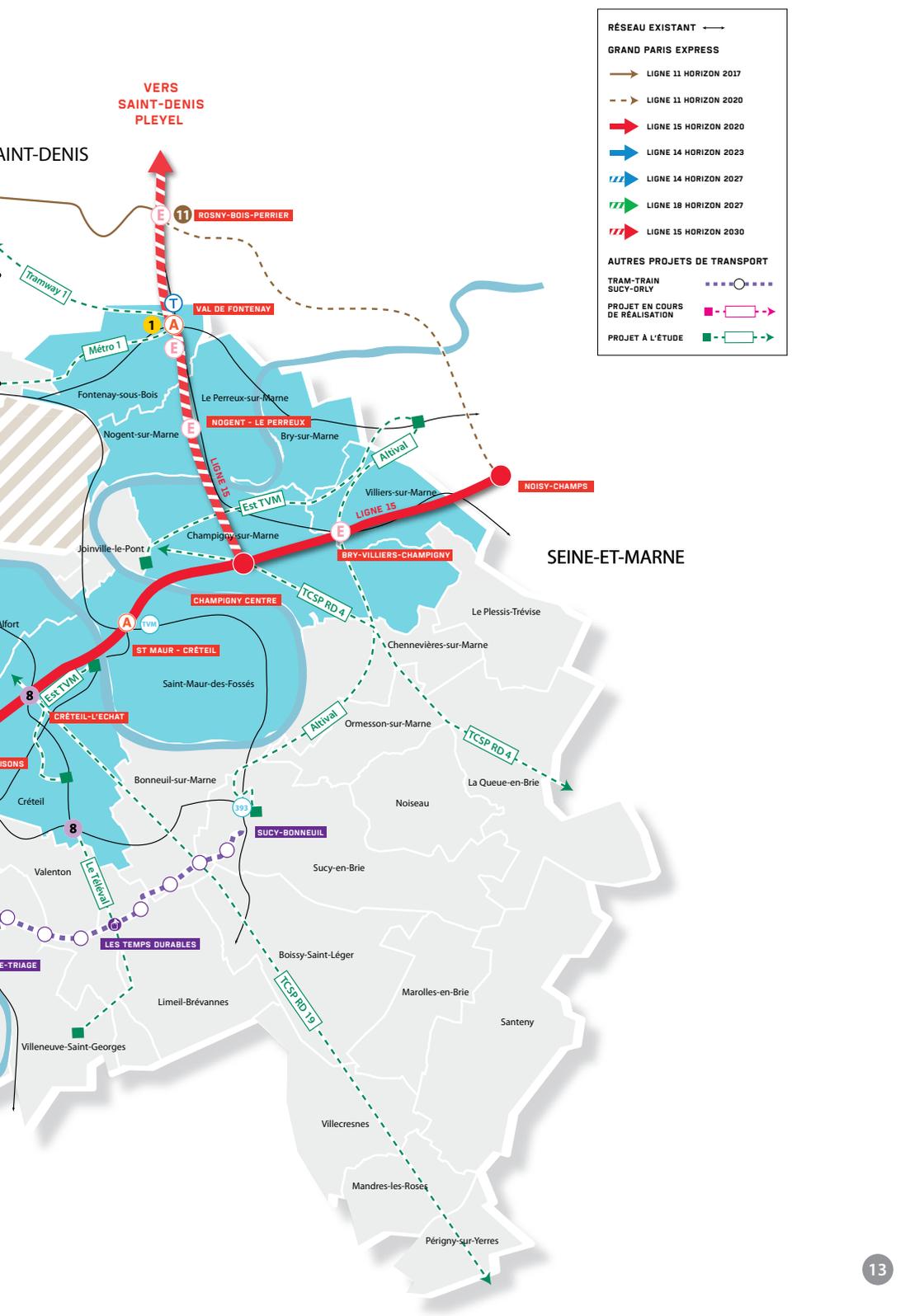


**VERS
PONT DE SÈVRES**

HAUTS-DE-SEINE

**VERS
VERSAILLES
CHANTIERS**

ESSONNE



RÉSEAU EXISTANT ←

GRAND PARIS EXPRESS

- LIGNE 11 HORIZON 2017
- - LIGNE 11 HORIZON 2020
- LIGNE 15 HORIZON 2020
- LIGNE 14 HORIZON 2023
- LIGNE 14 HORIZON 2027
- LIGNE 18 HORIZON 2027
- LIGNE 15 HORIZON 2030

AUTRES PROJETS DE TRANSPORT

- TRAM-TRAIN SUCY-DRLY
- PROJET EN COURS DE RÉALISATION
- PROJET À L'ÉTUDE

VERS SAINT-DENIS PLEVEL

SAINT-DENIS

SEINE-ET-MARNE

Introduction

Porteurs de projets, futurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, ce guide s'adresse à vous.

Afin de faciliter et d'encourager l'accès des Val-de-Marnais au réseau de professionnels de la création, le Conseil général a souhaité rééditer le guide du créateur/repreneur d'entreprise en Val-de-Marne.

Le rôle de cet outil est d'autant plus important que les enjeux sont de taille : un projet bien accompagné et solidement construit a de fortes chances de se concrétiser par une entreprise économiquement viable et durable.

Vous trouverez donc dans ce guide une première partie consacrée au rappel des grandes étapes d'un projet de création d'entreprise, qui vous permettra de définir vos besoins d'accompagnement ; une deuxième partie, consacrée au recensement du réseau des professionnels susceptibles de vous accompagner, précisant leur champ d'intervention et de compétences ainsi que les informations pour les contacter.

Ce guide n'a toutefois pas vocation à être exhaustif. N'hésitez pas à consulter le site Internet du Conseil général (www.cg94.fr) mais aussi les sites de nos partenaires (www.apce.com et www.creersaboite.fr) afin de compléter votre information. Vous y trouverez toutes les informations utiles ainsi que des fiches pratiques et différents outils qui vous aideront dans la formalisation de votre projet.

Guide méthodologique

Conseils préliminaires

Soyez sûr(e) de votre motivation

Même si elle suscite beaucoup d'engouement, la création d'entreprise demeure une opération lourde qui implique une prise de risque non négligeable. Elle nécessite donc une profonde motivation.

Ne négligez pas la phase de préparation

Créer ou reprendre une entreprise nécessite une sérieuse préparation. Parce qu'on ne s'improvise pas entrepreneur, si vous souhaitez mettre toutes les chances de réussite de votre côté, vous devrez fournir un important travail de préparation en amont du lancement de votre activité.

Ne préparez pas seul votre projet

Étude de marché, recherche de financements, choix de la forme juridique... sont autant d'aspects sur lesquels vous devrez vous pencher et mener une réflexion approfondie. Face à ce besoin de compétences hétéroclites, vous avez donc tout intérêt à vous faire aider par des professionnels qui maîtrisent l'environnement de la création/reprise d'entreprise.

Construisez votre projet avec méthode

Le plus difficile est moins de créer que de durer. Efforcez-vous donc de suivre un parcours ordonné. Ce guide a pour but de retracer de manière synthétique, étape par étape, le parcours d'un créateur d'entreprise.

Il vous permettra donc de préparer votre projet et de mobiliser efficacement le réseau des professionnels de la création/reprise d'entreprise répertoriés dans la partie annuaire du présent guide.

- Pour construire un projet de création d'entreprise et augmenter vos chances de succès, il est recommandé d'agir avec méthode en respectant des étapes chronologiques.

L'accompagnement, un gage de pérennité

Le taux moyen de survie des entreprises accompagnées s'élève à 70 % après cinq ans, contre seulement 51 % pour celles qui ne le sont pas.

... Je m'informe



Vous avez envie de créer votre entreprise ou de reprendre une entreprise déjà existante.

À ce stade, vous avez une idée mais vous ne savez pas comment la concrétiser.

Cette première phase est importante et conditionne en grande partie la suite de votre projet : vous devez prendre le temps de réfléchir à votre projet de vie, à votre envie d'entreprendre et rassembler toutes les informations dont vous avez besoin sur la création ou la reprise d'entreprise.

Il est essentiel de vous interroger à la fois sur le projet que vous souhaitez développer et sur les aspects personnels – tels que vos compétences, motivations et ressources financières – qui vous permettront de mener à bien votre projet.

N'hésitez pas à rechercher de l'information autour de vous et à prendre rendez-vous avec un professionnel pour approfondir et personnaliser votre idée. L'accueil, la qualité du contact et l'orientation vers la structure la plus adaptée sont déterminants pour la réussite de votre parcours de création d'entreprise.

- Au terme de cette phase de réflexion, vous pouvez commencer à établir un diagnostic de votre projet et vous orienter vers les professionnels du réseau val-de-marnais d'aide à la création d'entreprise.

1. ANALYSER SES MOTIVATIONS

Plus vous serez motivé, plus vous serez capable de surmonter les difficultés inhérentes à la création d'entreprise. Interrogez-vous sur les raisons d'un tel challenge. Mener à terme un projet de création ou de reprise d'entreprise implique envie, courage et ténacité !

Avant de vous lancer dans un projet de création ou de reprise, il est important de vous poser quelques questions :

Pourquoi souhaitez-vous créer une entreprise ?

- Pour créer votre emploi ?
- Pour créer un produit, un service auquel vous pensez depuis longtemps ?
- Pour être indépendant ?
- Pour envisager votre vie différemment ?

Votre entourage participe-t-il au projet ?

- Oui
- Non

Sous quelle forme ?

- Soutien moral
- Participation financière
- Participation directe (travail dans l'entreprise)

2. FAIRE LE POINT SUR SES COMPÉTENCES

La création d'entreprise n'est pas qu'une question de motivation. Les compétences et l'expérience dans le secteur d'activité sont indispensables.

La réalisation de votre projet nécessite d'abord la maîtrise et la connaissance du métier d'entrepreneur et de ses applications. La direction d'une entreprise fait appel à des compétences spécifiques : vous devez être initié aux mécanismes de comptabilité et de gestion, faire preuve d'aisance relationnelle et commerciale... Si vous ne possédez pas ces savoir-faire, vous devez suivre une formation professionnelle (cf. point sur la formation à la création d'entreprise p. 26).

Avez-vous l'expérience ou les compétences requises pour lancer un projet de création d'entreprise ?

- Compétences techniques (maîtrise de l'outil de production)
- Compétences commerciales (savoir vendre et acheter)
- Compétences de gestion (savoir gérer les comptes de l'entreprise)
- Compétences administratives (savoir rédiger les documents commerciaux et administratifs)
- Compétences en management (savoir encadrer et motiver)



3. IDENTIFIER LES CONTRAINTES LIÉES À L'ENTREPRENEURIAT

Avoir une idée ne signifie pas être en mesure de la concrétiser et de l'exploiter de façon pérenne. Il est donc indispensable d'évaluer et de limiter les risques liés à la création ou à la reprise d'entreprise.

La création d'entreprise, une ambition risquée

Chiffre-clé
Une entreprise sur deux ne dépasse pas le cap des cinq ans.
Source : INSEE

Aux difficultés inhérentes à la création d'entreprise s'ajoutent celles liées à la personnalité du créateur ou du repreneur, au marché et aux conditions économiques.

Contraintes de temps

Le temps de préparation constitue un facteur-clé de réussite. Il doit être suffisant pour vous permettre d'anticiper les problèmes et ne pas vous précipiter.

Contraintes financières

Toute activité engendre des frais et nécessite des fonds au départ. Il faut commencer à prévoir comment vous allez financer vos premiers investissements et comment vous allez payer les charges des premiers mois d'activité qui ne seront pas couvertes par des entrées d'argent. Est-ce que votre entourage peut vous aider financièrement ? Assurez-vous que vos apports, qu'ils soient en espèces ou en nature, représentent un montant suffisant.

Contraintes légales

A cette étape, vous devez impérativement vous renseigner sur les éventuelles obligations légales liées à l'activité que vous souhaitez mettre en place. En effet, l'exercice de certaines activités nécessite :

- Une autorisation préalable d'exploitation
- Un agrément préalable
- Une qualification professionnelle (diplôme ou expérience requis)
- Des règles d'hygiène et de sécurité
- Des règles de déontologie
- Des normes d'exploitation spécifiques...

Avant de débiter votre projet, renseignez-vous, notamment auprès des chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne, Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne).

Les clés pour réussir

Recensez les différentes contraintes qui pèsent sur votre projet et efforcez-vous de les exposer par écrit, pour les structurer et pour trouver des solutions pour y remédier.

4. RECHERCHER DE L'INFORMATION

À partir de votre idée de création d'entreprise, il vous faut rassembler des informations sur l'activité envisagée, puis sur ses caractéristiques et ses débouchés.

N'hésitez pas à solliciter des avis extérieurs (proches, organismes d'aide à la création, personnes travaillant dans ce secteur...) pour vous aider dans vos réflexions.

Pour en savoir plus

www.creersaboite.fr

L'outil Balise® de la Cité des Métiers

Balise® est un dispositif pensé pour faire émerger les idées et les projets de création d'entreprise. Il s'adresse à tous ceux qui n'ont pas encore une idée précise de ce qu'ils veulent faire et qui n'ont pas forcément une véritable envie de créer.

Balise® propose un ensemble d'outils :

- **une base de données** avec des exemples d'expériences de création d'entreprise déjà réalisées, des fiches techniques d'information sur les réseaux d'accompagnement, etc. ;
- **une trentaine de films** qui présentent des portraits de créateurs d'entreprise ;
- **des conseils** pour se lancer.

Pour en savoir plus

<http://www.universcience.fr>

ZOOM SUR... Les ateliers de Pôle Emploi

Vous êtes demandeur d'emploi et vous souhaitez créer votre entreprise ? Vous avez la possibilité de participer à deux ateliers sur la création ou la reprise d'entreprise.

Ces ateliers, d'une durée de quatre heures, sont réalisés le plus souvent au sein de l'agence locale. Il s'agit d'un travail individuel encadré par un animateur.

1^{er} atelier : « Créer votre entreprise : pourquoi pas ? »

L'objectif de cet atelier est de vous aider à mener une réflexion sur votre idée et votre projet personnel de création ou de reprise d'entreprise. Il s'agit de prendre conscience des contraintes liées à la création d'entreprise, de vos qualités en tant qu'entrepreneur, de vos motivations et des premières démarches à réaliser.

2^e atelier : « Organiser votre projet de création ou de reprise d'entreprise »

Il permet de structurer votre projet en précisant les étapes-clés, les points à améliorer et d'identifier les organismes d'appui à la création ou à la reprise d'entreprise susceptibles de vous accompagner.

Et aussi...

Pôle Emploi met à votre disposition un fonds documentaire pour trouver toute l'information nécessaire sur la création et la reprise d'entreprise. Vous y trouverez, entre autres, le guide intitulé « Comment s'imaginer créateur d'entreprise ? », un classeur qui recense les structures locales d'accompagnement à la création d'entreprise, les offres de formation, et également le kit de l'Agence pour la création d'entreprise (APCE).

Pour plus d'information, rapprochez-vous de votre conseiller Pôle Emploi.



Besoin d'aide ?

Ces outils et ces structures peuvent vous aider et vous conseiller :

Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne

- Réunion d'Information Création (RIC)
- Réunion gratuite
- Inscription sur place

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Val-de-Marne

- Les Matinées d'information sur la création et la reprise d'entreprise
- Tous les mardis matin de 9h30 à 12h
- Sans rendez-vous

Cité des Métiers – Pôle Créer son activité

- Accueil et diagnostic gratuit pour tous les porteurs de projets, quel que soit leur statut
- Orientation vers les partenaires les plus adaptés pour la réalisation de votre projet
- Outil Balise®

Collectivités locales (villes et intercommunalités)

Les services économiques des collectivités locales peuvent vous apporter un premier niveau d'information et vous orienter vers le réseau local d'accompagnement adapté à votre besoin ou vous proposer un accompagnement en interne.

Maisons de l'emploi

Les Maisons de l'emploi ont pour vocation de favoriser le retour à l'emploi et le développement économique de proximité. Elles peuvent vous apporter un premier niveau d'information et vous orienter vers le réseau local des professionnels de la création.

- Maison de l'emploi des Bords de Marne 
- Maison de l'emploi de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice 

Pôle emploi

- Fonds documentaire
- Ateliers d'information

Structures d'appui au montage de projet

Elles peuvent également vous accueillir et évaluer avec vous la faisabilité de votre projet (voir liste de ces structures à la fin de l'étape 2)

- ADIE
- ADIL
- Espace pour entreprendre

- ... Retrouvez les coordonnées des structures locales d'aide à la création d'entreprise et le détail des prestations proposées dans la partie répertoire, située à la fin de ce guide.



ÉTAPE 2

... ❖ Je me fais
accompagner



Vous pensez avoir le tempérament d'un futur chef d'entreprise et votre idée commence à prendre forme.

Il convient maintenant de monter votre projet et de le formaliser, avec l'aide d'un professionnel.

D'abord, il est nécessaire de **préciser votre idée** de création d'entreprise et de vérifier la **bonne adéquation** entre votre projet personnel et les exigences liées à l'exploitation de cette idée. Vous allez ensuite transformer progressivement votre idée en projet, puis en entreprise, en vous appuyant sur une étude de marché sérieuse.

Une **bonne analyse de la clientèle** visée vous permet de vérifier la faisabilité du projet et de déterminer le chiffre d'affaires prévisionnel de votre projet de création d'entreprise.

Il est également important d'acquérir une très bonne connaissance du métier et du secteur d'activité mais aussi de bien maîtriser les obligations fiscales, comptables et sociales de votre future entreprise pour vous donner un maximum de chances de réussite.

••••• À la fin de cette étape, prenez le temps de rédiger une synthèse écrite de votre projet de création d'entreprise, qui vous permettra ensuite d'élaborer votre plan d'affaires (business plan). Un dossier structuré et complet de présentation de votre projet vous assurera une meilleure crédibilité et accélérera votre recherche de financements.

1. PRÉCISER SON IDÉE

Votre idée prend souvent la forme d'une intuition ou d'un désir qui s'approfondit et mûrit avec le temps.

Il n'y a pas de bonnes idées en soi mais seulement des idées qui peuvent être développées et d'autres qui resteront de simples velléités.

L'appréciation du bien-fondé de votre idée est donc inséparable de votre projet personnel.

Il existe une grande variété d'idées : plus l'idée est nouvelle, plus il faut vous interroger sur la capacité des futurs clients à l'accepter ; plus elle est banale, plus il convient de vous interroger sur sa réelle utilité par rapport à l'offre déjà existante sur le marché.

- ❖ : À ce stade, il est nécessaire de définir de manière très précise votre idée et, si elle présente un caractère de nouveauté, prendre un certain nombre de précautions pour prouver que l'on est bien à l'origine de cette idée (renseignements sur le site Internet de l'Institut national de la propriété industrielle : www.inpi.fr).

2. MONTER SON PROJET PERSONNEL

Il est indispensable de vérifier la cohérence de votre projet de création d'entreprise avec votre projet personnel.

La maturation d'une idée doit impérativement tenir compte d'éléments plus personnels. Choisir de créer une entreprise ne se résume pas à un choix de biens et de services à produire et à commercialiser, c'est aussi le choix d'un mode de vie particulier, qui doit être en cohérence avec les exigences du projet.

Les porteurs de projet négligent malheureusement trop souvent cette étape pour se concentrer uniquement sur la faisabilité commerciale, financière et juridique de leur projet.

Vérifier cette cohérence suppose donc de :

- définir votre projet personnel de création d'entreprise ;
- analyser les contraintes et exigences liées à votre projet, en vous assurant qu'elles peuvent être surmontées ;
- vérifier qu'il n'y a pas de contradictions entre les deux projets (personnel et économique) ;
- évaluer, s'il y a lieu, les écarts et les actions correctrices à mener.

Pour cela, il faut recueillir de la documentation, des avis et conseils, analyser les contraintes et définir les grandes lignes de son projet.

- ❖ : Si des incompatibilités apparaissent entre les exigences de votre projet et votre situation personnelle, un certain nombre d'actions correctrices doivent être engagées : modifier ou différer son projet, se former ou encore rechercher des partenaires.



ZOOM SUR...

L'accompagnement en couveuse d'entreprise

Lors de son entrée en couveuse, le porteur de projet devient un «entrepreneur à l'essai». Il teste en grandeur réelle ses activités, bénéficie de conseils et de formations. L'objectif est d'apprendre à entreprendre en parfaite autonomie dans un cadre sécurisé.

Essayer en toute sécurité

L'entrepreneur bénéficie d'un hébergement juridique, il conserve son statut social et ses revenus. Le temps de son passage en couveuse, il facture ses prestations avec le numéro de Siret de la couveuse, sans s'immatriculer.

Apprendre à entreprendre

L'entrepreneur s'exerce au métier de chef d'entreprise. Il prospecte, produit, vend ses produits ou ses prestations, se constitue un réseau de clients et de partenaires. Il met en place les outils de gestion, transférables à sa future entreprise. Il est conseillé au quotidien pour

développer son activité et devenir compétitif.

Valider son projet en toute sérénité

Confronté à la réalité de son marché, l'entrepreneur est amené à évaluer de façon concrète la viabilité de son projet ou, dans le cas contraire, à prendre conscience par lui-même des difficultés à créer son activité.

Créer son entreprise en toute confiance

Le passage en couveuse dure en moyenne 11 mois. À sa sortie, l'entrepreneur à l'essai a appris le métier de chef d'entreprise : il connaît les chiffres clés de son activité, il bénéficie du réseau créé lors de son passage en couveuse... Il est ensuite orienté vers des dispositifs de suivi post-création.

Cette option vous intéresse ?

Prenez contact avec l'ADIL Boutique de gestion, qui porte les couveuses du Val-de-Marne (*cf répertoire*).

3. RÉALISER UNE ÉTUDE DE MARCHÉ

L'étude de marché est un élément essentiel de la préparation du projet car sans clientèle, une entreprise ne peut survivre !

Cette analyse doit vous permettre de confirmer que les produits ou services que vous envisagez de proposer sont susceptibles d'intéresser un niveau suffisant de clientèle.

Grâce à la réalisation d'une étude de marché, vous serez en capacité de :

- définir avec précision votre clientèle ;
- vous positionner face à la concurrence ;
- adapter votre produit ou service en fonction des éléments recueillis.

L'analyse de la concurrence vous permettra de vous positionner et de :

- définir un niveau de prix acceptable par vos futurs clients ;
- déterminer et chiffrer les premières actions commerciales qui seront nécessaires pour capter votre clientèle ;
- fixer un ordre de grandeur pour le chiffre d'affaires prévisionnel.

Cette étape est trop souvent négligée par les porteurs de projet, alors qu'elle conditionne en grande partie la viabilité de la future entreprise. Faites-vous accompagner par un professionnel !

ZOOM SUR... Les outils d'aide à l'étude de marché de la Cité des Métiers

Le pôle Création d'activité de la Cité des Métiers met à votre disposition des outils performants en accès libre, qui vous permettront de :

- consulter des études de marché (abonnements aux sites XERFI et KOMPASS);
- faire une étude de marché (abonnements site ODIL, portail Entreprises de l'INSEE);
- vous informer sur la concurrence (abonnement site KOMPASS, annuaire d'entreprises).

N'hésitez pas à les consulter !

4. SE FORMER

Si vous décidez de vous lancer dans un projet de création ou de reprise d'entreprise, il est impératif de vous former avant, car être chef d'entreprise est un métier en soi, qui requiert des compétences spécifiques (management, comptabilité, etc.). Disposer de l'ensemble des compétences utiles conditionne en grande partie la pérennité de votre entreprise. Vous ne pourrez pas mener tout de front une fois votre projet lancé.

Chiffre-clé
85 à 92 % des créateurs d'entreprises estiment avoir déjà été confrontés à des difficultés.

- Cette situation se solde dans la majorité des cas par l'impossibilité de passer l'étape de développement voire de consolidation et, dans plus d'un cas sur deux, par une cessation d'activité rapide (< 5 ans).

Pourtant, des dispositifs de prise en charge pour se former existent afin de vous aider dans votre projet de création ou de développement d'entreprise.

Les dispositifs nationaux d'aide à la formation

Le Congé individuel de formation (CIF)

Il s'adresse à tous les salariés du secteur privé (CDI, CDD dont intérim). Il permet de suivre une formation d'une durée maximale de 1200 heures, tout en conservant son emploi.

Le Droit individuel à la formation (DIF)

Il a pour objectif de permettre à tout salarié de disposer d'un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulables sur six ans dans la limite de 120 heures. Vous êtes salarié(e) en CDI ou en CDD, renseignez-vous auprès du FONGECIF (voir répertoire) ou de votre Organisme Collecteur Paritaire Agréé (OPCA) de branche. Si vous êtes intérimaire, contactez le FAT-TT (Fonds d'assurance formation du travail temporaire).



Besoin d'aide ? Ces opérateurs peuvent vous accompagner

Aide au montage du projet

- ADIE 
- ADIL Boutique de gestion 
- AFPA
- AGEFIPH
- Cabinet Bègue
- Centre ANIG
- Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 94)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne 
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne 
- Cité des métiers – Pôle création d'activités
- Communauté d'agglomération de Plaine Centrale
- Communauté d'agglomération du Val de Bièvre 
- Espace pour entreprendre 
- Mairie de Champigny
- Mairie de Fontenay-sous-Bois
- Mairie de Saint-Maur-des-Fossés
- Mairie de Sucy-en-Brie
- Maison de l'emploi et de l'entreprise de Sucy-en-Brie
- Mission locale intercommunale des Bords de Marne (public jeune) 
- Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France
- Perspectives & emplois
- Pôle emploi

Formation

- ADIL Boutique de gestion 
- AFPA - antenne de Créteil
- Cabinet Bègue
- Centre ANIG
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne 
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne 
- Espace pour Entreprendre 

Financement de formation

- AGEFIPH
- FONGECIF Ile-de-France



- Retrouvez les coordonnées des
- structures locales d'aide à la
- création d'entreprise et le détail des
- prestations proposées dans la partie
- répertoire, située à la fin de ce guide.



ÉTAPE 1

ÉTAPE 2

ÉTAPE 4

ÉTAPE 5

ÉTAPE 6

ÉTAPE 3

... Je finance mon projet



Pour créer votre entreprise, il est nécessaire d'avoir des ressources financières à investir. Si vos ressources personnelles sont insuffisantes, vous devez rechercher des fonds complémentaires, en sollicitant une banque ou un organisme susceptible d'assurer ce financement.

Avant de rencontrer les banques et les opérateurs de financement, il faut préparer un dossier de présentation du projet, incluant un prévisionnel financier. C'est un outil indispensable pour être crédible et les convaincre de participer au financement de votre projet.

Vous devez identifier et chiffrer vos besoins pour vous assurer d'être en mesure de les couvrir par vos apports, un prêt bancaire et/ou des aides financières. Cette étape est primordiale car une structuration financière adaptée conditionne la viabilité de votre future entreprise.

Renseignez-vous aussi sur les différentes aides financières qui existent. Elles faciliteront la structuration financière et le démarrage de votre entreprise. Ces aides sont généralement liées à votre situation personnelle, à la dimension de votre projet ou au lieu d'implantation de votre entreprise.

- De nombreux opérateurs peuvent vous accompagner dans vos recherches de financements (cf. répertoire).
- N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un professionnel pour valider la pertinence économique de votre projet et construire votre plan de financement.
- Il pourra aussi vous guider dans vos démarches auprès des banques et des institutions.

1. ÉTABLIR SES PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Vous avez la certitude de l'existence d'un marché, d'une clientèle potentielle. Vous devez maintenant savoir si les ventes à venir (le chiffre d'affaires) permettront de couvrir vos charges. L'objectif est bien sûr de dégager des résultats positifs car cela permet d'assurer la viabilité économique de votre entreprise.

L'étude financière permet progressivement de faire apparaître tous les besoins financiers de l'entreprise en activité et les possibilités de ressources correspondantes.

L'établissement des comptes prévisionnels doit vous permettre de répondre à trois questions essentielles :

- Quels sont les capitaux nécessaires pour lancer votre projet et faire vivre votre entreprise ?
- L'activité prévisionnelle de votre entreprise va-t-elle générer un montant de recettes suffisant pour couvrir les charges entraînées par les moyens humains, matériels et financiers mis en œuvre ?
- Les recettes encaissées par votre entreprise tout au long de l'année vous permettront-elles de faire face en permanence aux dépenses de la même période ?

Cette démarche doit conduire à la construction d'un projet cohérent et viable.

Les différents choix opérés concernant la nature de votre produit ou de votre prestation, la façon d'exploiter votre marché et la gestion de votre entreprise doivent trouver leur traduction financière et se répercuter sur les équilibres financiers.

- Si les déséquilibres sont trop importants, le projet doit être remanié et sa structure financière adaptée en conséquence.

Les clés de la réussite

Imaginez votre future entreprise. Comment va-t-elle fonctionner concrètement au quotidien ? Pour chaque fonction (achat, stockage, fabrication, vente, etc.), répondez aux questions suivantes : Comment ? Avec quoi ? Avec qui ? Puis, dressez un tableau reprenant ces moyens en les traduisant en coûts.

Pour en savoir plus

Consultez la rubrique « les prévisions financières » sur le site Internet www.apce.com

2. TROUVER DES FINANCEMENTS

Après avoir effectué le recensement des besoins durables de l'entreprise et des ressources financières disponibles, il sera nécessaire de rechercher une ou plusieurs solutions de financement pour les capitaux manquants.

L'appui d'un organisme ayant une parfaite connaissance des outils de financements existants - prêts personnels, prêts à l'entreprise, capital-risque, comptes-courants d'associés, crédit-bail, etc. - est indispensable à ce stade.

Avant d'aller plus loin, voici une présentation rapide des différents types de financements :

Les prêts bancaires

Les banques ne financent habituellement qu'à hauteur de 70 % du montant HT les investissements physiques, le fonds de commerce et, éventuellement mais souvent avec réticence, le besoin en fonds de roulement. Le banquier limite fréquemment son engagement à hauteur de la mise du créateur : il considère que les fonds propres doivent au moins égalier l'emprunt sollicité.



Un dispositif a été mis en place pour aider les créateurs : le prêt à la création d'entreprise (PCE). Il s'agit d'un prêt accordé par OSEO, sans garantie ni caution personnelle, pour financer les frais liés au lancement de l'entreprise : constitution du fonds de roulement, frais de démarrage... Il doit obligatoirement être accompagné d'un concours bancaire à moyen ou long terme dont le montant est au minimum égal à deux fois celui du PCE (sauf dans les zones urbaines sensibles (ZUS) dans lesquelles le concours bancaire doit être au minimum équivalent au montant du PCE).

À noter

Le PCE peut également être utilisé pour reprendre une petite entreprise saine.

Les garanties

Si vous craignez de ne pas obtenir votre crédit car vos garanties sont trop faibles, n'hésitez pas à rechercher une prise en charge du risque auprès d'un dispositif de garantie.

Retrouvez dans le focus « les dispositifs d'aide au financement de votre projet » (p. 60) une présentation plus détaillée des dispositifs existants sur le Val-de-Marne.

Le saviez-vous ?

Les pouvoirs publics ont mis en place des outils de garanties, afin de faciliter l'accès à l'emprunt bancaire des porteurs de projets. Ils ont vocation à partager les risques de crédit avec les établissements bancaires et ainsi à sécuriser les plans de financement des créateurs ou repreneurs d'entreprise. Les conditions d'attribution et le pourcentage du prêt couvert par la garantie peuvent varier en fonction des organismes, de votre situation personnelle et de l'envergure de votre projet.

ZOOM SUR...

Le rôle de médiation bancaire de Val-de-Marne Actif pour l'Initiative (VMAPI)

Le Conseil général du Val-de-Marne soutient le fonds de garantie *Val-de-Marne Actif*, porté par l'association VMAPI afin de sécuriser l'accès au crédit bancaire des porteurs de projet val-de-marnais. Cet outil permet d'avoir accès à un crédit bancaire de qualité grâce à la garantie des emprunts contractés. VMAPI propose également aux porteurs de projets une médiation bancaire, pour les accompagner dans leurs démarches auprès des banques et leur permettre d'obtenir des conditions satisfaisantes de la part des établissements bancaires retenus (limitation des garanties personnelles, négociation du taux du prêt complémentaire, service bancaire de qualité).

Renseignez-vous !

Les prêts d'honneur

Un prêt d'honneur est un prêt personnel sans intérêt et sans garantie. Il permet de renforcer vos apports en fonds propres, d'augmenter la crédibilité de votre demande de financement bancaire et de favoriser la mobilisation d'autres financements. Il est donc obligatoirement couplé à un prêt bancaire, pour lequel vous pouvez - sous réserve d'éligibilité - bénéficier de garanties.

Une liste des dispositifs existants est exposée plus en détail p 60. Elle est cependant donnée à titre indicatif et est non exhaustive. Par ailleurs, l'octroi de ces prêts n'est pas systématique et les conditions d'éligibilité peuvent évoluer dans le temps. Si vous souhaitez faire appel à ce type d'aide, il est nécessaire que vous vous rapprochiez des structures en charge de ces dispositifs.

Panorama des moyens et sources de financement

Types de financements	Sources de financements
Épargne personnelle	Vous Vos associés
Aides ou subventions à la personne	L'État : prêt sans intérêt NACRE Les collectivités locales Les fondations
Prêt d'honneur (sans garanties) et crédit solidaire, à la personne	VMAPI Réseau Entreprendre en Val-de-Marne ADIE Initiative Fidep Val-de-Marne Les collectivités locales Les autres organismes de prêts d'honneur ou de développement économique Les fondations Certains employeurs
Prêt bancaire personnel	Certaines banques commerciales
Participation dans le capital	Organismes de capital-risque Clubs d'investisseurs Cigales Sociétés de reconversion Investisseurs individuels Association Love Money pour l'Emploi
Primes, subventions à l'entreprise	L'État Les collectivités locales
Prêts à moyen/long terme à l'entreprise	Les établissements de crédit (banques) Les sociétés de reconversion Prêt à la création d'entreprise (Oséo)
Crédit-bail*	Les banques Les organismes spécialisés

Source : site APCE – www.apce.com

* Crédit-bail : location assortie de la possibilité de devenir propriétaire du bien loué au plus tard en fin de contrat pour un prix fixé d'avance tenant compte pour partie des loyers versés

Les prises de participation au capital

Si vous créez une société, vos proches (parents et amis) peuvent souscrire au capital et bénéficier ainsi d'une réduction conséquente d'impôts sur le revenu.

De même, certains opérateurs (notamment les Cigales, clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire et l'association Love money pour l'Emploi) peuvent prendre une participation au capital de votre société pour des montants généralement modestes.

Certaines entreprises peuvent également recourir au capital-risque, qui consiste en une prise de participation temporaire et minoritaire par un organisme spécialisé dans ce type d'interventions et dont la rémunération correspondra à la plus-value dégagée lors de la revente des titres souscrits. En effet, la sélection des projets par les sociétés de capital-risque est extrêmement rigoureuse.

Les clés de la réussite

Les banques ayant actuellement une attitude réservée envers les créateurs d'entreprise, pour espérer les convaincre, vous devrez :

- avoir un bon dossier : complet, précis, concis, clair, soigné et vendeur ;
- être crédible, en maîtrisant toutes les notions du dossier, en particulier les concepts essentiels de la partie financière : savoir ce que représentent un besoin en fonds de roulement (BFR), un compte de résultat, un plan de financement, un plan de trésorerie, etc. ;
- avoir préparé la négociation ;
- vous être entraîné plusieurs fois à bien présenter oralement votre projet.

Pour en savoir plus :

Consultez la rubrique « trouver des financements » sur le site Internet www.apce.com



Besoin d'aide ?

Ces opérateurs peuvent vous accompagner dans vos recherches et vous proposer des solutions de financement

Prêts

- ADIE 
- AGEFIPH (personnes handicapées)
- OSEO
- Initiative Fidep Val-de-Marne 
- Val-de-Marne Actif pour l'Initiative - TPE 
- Réseau entreprendre Val-de-Marne 

Prises de participation au capital

- CDC Entreprises
- Île-de-France Capital
- Love Money pour l'Emploi
- Les Cigales

Garanties

- AGEFIPH (personnes handicapées)
- OSEO
- SIAGI
- Val-de-Marne Actif pour l'Initiative - TPE 



- Retrouvez les coordonnées
- des structures locales d'aide à la
- création d'entreprise et le détail
- des prestations proposées dans
- la partie répertoire, située à la fin
- de ce guide.



ÉTAPE 1

ÉTAPE 2

ÉTAPE 3

ÉTAPE 5

ÉTAPE 6

ÉTAPE 4

... Je recherche des locaux



Le choix de votre implantation est essentiel car il reflète souvent l'image de l'entreprise. S'il s'agit d'une activité de vente directe aux particuliers comme un commerce, le lieu conditionne fortement la réussite du projet.

L'implantation doit donc être définie en fonction des résultats de votre étude de marché.

L'entreprise n'a pas intérêt à changer fréquemment d'adresse, car cela entraîne des coûts non négligeables : déménagement, avis aux clients, impression de nouveaux documents commerciaux...

Au préalable, il faut définir vos besoins :

quelle surface est nécessaire à votre activité ?
De quel type de locaux avez-vous besoin (entrepôts, bureaux...) ? Quels services complémentaires vous seraient utiles (accompagnement à la création, secrétariat...) ?
Enfin, quel est le budget dont vous disposez et quelle est la localisation souhaitée ?

Une fois vos besoins définis, vous pouvez commencer à définir plus précisément vos critères d'implantation, notamment ceux liés à votre futur environnement.

Souhaitez-vous être situé à proximité de grands axes de transports (accès routiers et transports en commun) ? Avez-vous besoin de services de proximité (restaurants, La Poste, etc.) ? Vous êtes-vous renseigné sur les projets d'aménagement urbain actuels et futurs ?

Diverses options s'offrent ensuite à vous et plusieurs interlocuteurs peuvent vous aider dans vos démarches :

- les bourses aux locaux des collectivités territoriales et autres acteurs institutionnels (Chambres consulaires, Agence de développement du Val-de-Marne...);
- les pépinières / hôtels d'entreprises ;
- les centres d'affaires et/ou de domiciliation ;
- les commercialisateurs (agences spécialisées).

ZOOM SUR...**Le parcours résidentiel
de l'entrepreneur****PHASE D'ÉLABORATION DU PROJET**

Idee de développement d'un produit, projet de création d'entreprise

Incubateur d'entreprise :

lieu d'accueil et d'accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises, il offre à ces derniers un appui en matière de formation, de conseil, d'élaboration de plan d'affaires et de financement. Il peut également proposer un hébergement.

**PHASE DE DÉMARRAGE DE L'ACTIVITÉ**

Premières années d'existence de l'entreprise

Pépinière d'entreprises :

c'est une structure d'accueil, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet et créateurs d'entreprises (dans leurs 5 premières années d'existence) qui vise à favoriser les conditions de démarrage et de développement de leur projet.

**PHASE DE DÉVELOPPEMENT**

Confortation du modèle économique, développement de l'activité

Hôtel d'entreprises ou d'activités/ateliers :

structure d'hébergement proposant des locaux (bureaux ou ateliers) de petite taille, en baux classiques ou précaires, et pouvant proposer des services mutualisés. La durée d'hébergement peut être limitée.



1. TROUVER UN LOCAL TRADITIONNEL GRÂCE AUX BOURSES DE LOCAUX

Outre le marché de l'immobilier classique, si vous souhaitez connaître l'offre de locaux disponibles, sachez que de nombreux acteurs publics (mairies, intercommunalités, chambres consulaires...) éditent des listes de locaux et de terrains disponibles.

Ils peuvent également vous accompagner gratuitement dans vos recherches, en étudiant avec vous votre projet et en vous mettant en lien avec toutes les structures locales qui peuvent vous aider.

ZOOM SUR... Immo Val-de-Marne



L'Agence de développement du Val-de-Marne, en partenariat avec les services de développement économiques des villes et intercommunalités, les Chambres consulaires et les commercialisateurs, propose un outil spécialisé dans l'aide à l'implantation en Val-de-Marne : Immo Val-de-Marne. Ce service gratuit est à la disposition des entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer dans le département. Immo Val-de-Marne recense l'ensemble des offres d'immobilier d'entreprise et de foncier disponible dans le département.

Son utilisation est simple et rapide, via un moteur de recherche, actualisé toutes les semaines. Vous pourrez ainsi trouver une offre adaptée à vos besoins : localisation, type de bien et surface.

Pour en savoir plus

Consultez le site Internet de l'Agence de développement du Val-de-Marne : www.valdemarne.com (rubrique « S'implanter et se développer »).

2. S'IMPLANTER POUR UN TEMPS DANS UNE STRUCTURE DÉDIÉE AUX JEUNES ENTREPRISES : LES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Généralement créées sous l'impulsion des collectivités locales, elles permettent de favoriser la réussite des nouvelles entreprises en réduisant les obstacles liés au démarrage de l'activité.

Ces structures offrent, pendant le temps nécessaire au démarrage de l'entreprise, des services à des coûts préférentiels :

- **un hébergement** : locaux, bureaux, ateliers, laboratoires... à des conditions financières privilégiées
- **des services** : accueil, secrétariat, télécopie, permanence téléphonique, formations, accès à des bases de données...
- **un accompagnement**, en partenariat avec des cabinets et organismes extérieurs, dans les domaines juridique, comptable, fiscal, bancaire, commercial, de gestion, de développement technologique...
- **une animation** : rencontres, conférences, échanges entre les entreprises...



- L'intérêt premier d'une pépinière est
- l'accompagnement personnalisé
- du créateur, qui va bien au-delà du
- matériel mis à disposition.

Critères d'accessibilité

L'entreprise doit avoir moins de deux ans lors de son entrée en pépinière et doit en sortir avant ses cinq ans. L'entrée en pépinière se fait sur candidature, étudiée par un comité d'agrément selon différents critères (plan d'affaires, cohérence du projet...).

3. OPTER POUR DES CONDITIONS DE LOCATION PLUS SOUPLES, GRÂCE AUX HÔTELS D'ENTREPRISES, D'ACTIVITÉS ET AUX CENTRES D'AFFAIRES ET DE DOMICILIATION

Les hôtels d'activités

Les locaux proposés au sein de ces structures sont destinés à accueillir des entreprises artisanales et des petites entreprises industrielles : les lots proposés sont en moyenne de 50m² à 300m² et peuvent comprendre de petites surfaces de stockage.

Souvent construits à l'initiative des collectivités locales, les ateliers-relais et les hôtels d'activités permettent aux entreprises hébergées de bénéficier de conditions locatives avantageuses, afin de consolider leur activité. Les hôtels d'activités ne proposent pas de service d'accompagnement pour votre entreprise, néanmoins, des services communs peuvent vous être proposés et les services de développement économique des villes sont à votre écoute.

Critères d'accessibilité

L'entreprise doit présenter un dossier de candidature qui sera ensuite examiné par le gestionnaire.



Les hôtels d'entreprises

Les hôtels d'entreprises fonctionnent sur le même principe que les hôtels d'activités mais sont destinés uniquement aux entreprises de services.

Ils proposent des bureaux en moyenne de 15m² à 60m², à des tarifs avantageux et avec quelques équipements bureautiques et services. Mais contrairement aux pépinières d'entreprises, ils ne proposent pas d'accompagnement spécifique.

ZOOM SUR...

Le projet de Centre de l'entrepreneuriat

Ce bâtiment, en cours de construction sur la Zone Franche Urbaine de Choisy, sera dédié aux PME et aux créateurs d'entreprises. Il réunira dans un même bâtiment :

- un hôtel d'entreprises avec des locaux d'activités (de 120 à 200 m²) et des bureaux (de 15 à 70 m²) proposés à la location ;
- un pôle de ressources à l'entrepreneuriat qui offrira sur un même site tous les services dont un porteur de projet a besoin. Grâce à un partenariat entre les différentes structures d'aides (association Espace pour Entreprendre, ADIE, Chambres consulaires...), le centre de ressources offrira aux créateurs d'entreprise un accompagnement personnalisé et coordonné.

L'ouverture de ce centre est prévue pour le deuxième trimestre 2014.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la SAS Lys Rouge, tél : 01 48 92 41 65.

Les centres d'affaires et de domiciliation

Les centres d'affaires proposent des petits locaux et des bureaux dans des conditions de location souples.

Si votre activité ne nécessite pas de locaux ou bureaux privés, la domiciliation donne la possibilité à toute entreprise d'avoir une adresse professionnelle et d'accéder à des services selon ses besoins (réexpédition du courrier, messagerie téléphonique, transfert d'appels...).

Un centre d'affaires et de domiciliation est pour une entreprise ce qu'est un hôtel pour un voyageur.

Il y trouve en premier lieu une adresse professionnelle, une immatriculation légale du siège social et des services à la carte qui vont du secrétariat à la location de bureaux, pour des durées courtes ou plus longues.

L'entrepreneur exerce ainsi son activité dans un milieu dynamique au contact d'autres entreprises et peut se décharger d'un certain nombre de tâches administratives en souscrivant à des services.

C'est la solution d'hébergement la plus souple pour les petites entreprises qui bénéficient dans ces centres de nombreuses facilités, intégrées dans le prix de la prestation, au rang desquelles : des services d'accueil physique et téléphonique, un accès Internet, la mise à disposition de salles de réunions, l'usage d'un fax et d'un photocopieur, un service de traduction, un secrétariat éventuellement bilingue, etc.

Les centres d'affaires et de domiciliation ont une organisation professionnelle : il s'agit du Syndicat national des centres d'affaires et entreprises de domiciliation qui fédère les plus importants d'entre eux.

Pour en savoir plus

- Les coordonnées des centres d'affaires et de domiciliation du Val-de-Marne sont consultables dans le Guide des petits locaux d'entreprise en Val-de-Marne.

ZOOM SUR...**Le Guide des petits locaux d'entreprise en Val-de-Marne**

Le Conseil général du Val-de-Marne, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, avec l'appui de l'Agence de développement du Val-de-Marne, ont recensé l'offre existante en « petits » locaux afin de faciliter l'implantation d'entreprises sur le département. Vous retrouverez dans ce guide l'ensemble des incubateurs, pépinières d'entreprises, hôtels d'activités et centres d'affaires du département.

N'hésitez pas à aller consulter ce guide sur le site du Conseil général : www.cg94.fr

4. LES TÉLÉCENTRES ET ESPACES DE COWORKING (TRAVAIL COLLABORATIF)

Un télécentre est une structure immobilière et logistique composée de bureaux disposant d'équipements informatiques et de télécommunications, conçus, réalisés, gérés par un opérateur et mis à la disposition de télétravailleurs. Ces télétravailleurs peuvent être des salariés d'entreprises ou d'administrations distantes, qui réalisent leurs tâches en restant en liaison permanente avec leurs organisations, des travailleurs indépendants ou des professions libérales.

Le coworking ajoute au principe des services proposés pour le travail à distance (télécentre) la volonté de créer les conditions favorables à l'émergence d'un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Ce type de lieu collaboratif, offrant un espace de socialisation, est particulièrement destiné aux travailleurs indépendants qui ont besoin d'échanges et de coopération avec leurs pairs pour optimiser leurs offres, leurs produits et leurs compétences.

Plusieurs projets d'espaces de coworking sont à l'étude dans le Val-de-Marne. Le premier espace de coworking a ouvert ses portes au Kremlin-Bicêtre.

Pour plus d'information, contacter Créative Valley.

Tél : 01 84 234 222

Mail : Hello@creative-valley.fr

Site internet : <http://creative-valley.fr/>



Besoin d'aide ?

Ces opérateurs peuvent vous accompagner pour choisir votre implantation :

Bourse des locaux

- Agence de développement du Val-de-Marne
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne
- Villes et Intercommunalités

Hôtels d'activités et d'entreprises

- Ateliers Relais de Choisy
- Centre d'activités Arromanches
- Hôtel d'entreprises du Haut-Val-de-Marne
- Centre de l'entrepreneuriat

Pépinières

- Centre d'activités Arromanches
- Pépinière d'entreprises de la Communauté d'Agglomération de Plaine centrale – Centre d'innovation technologique et d'entreprise de Créteil (CITEC)
- Pépinière d'entreprises de la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre
- Pépinière d'entreprises «Espace Descartes»
- Pépinière Villejuif Bio Park
- Pépinière Bio & D
- Plate-Forme immobilière et de services Charles Foix

- ... Retrouvez les coordonnées de ces structures et le détail des prestations proposées dans la partie répertoire, située à la fin de ce guide.



Structure soutenue par le Conseil général du Val-de-Marne (partenariat formalisé)

... Je lance mon entreprise



Votre projet de création ou de reprise d'entreprise est maintenant abouti et vous avez choisi votre lieu d'implantation.

Il ne vous reste plus qu'à effectuer les dernières formalités administratives et à démarrer votre activité.

1. CHOISIR UN STATUT JURIDIQUE

Le choix d'une structure juridique adaptée à votre projet est important car il détermine par la suite les formalités d'immatriculation que vous aurez à effectuer pour lancer votre entreprise.

La structure juridique correspond au cadre légal dans lequel va être exercée l'activité. Ce choix doit être étudié minutieusement, avec l'aide d'un professionnel

car il entraîne des conséquences sur le statut, tant au niveau patrimonial que social et fiscal.

Le premier choix consiste à savoir si vous allez créer une structure de type « société » ou une « entreprise individuelle ». En fonction de la taille du projet, du montant des apports personnels, des gains prévus, de l'existence ou non d'associés, de la responsabilité du dirigeant (limitée aux apports ou au-delà), vous pouvez choisir la forme juridique la plus adaptée.

Pour un premier niveau d'information, vous pouvez consulter le tableau ci-dessous et le site Internet de l'APCE (www.apce.com, rubrique créateur, étape 7 : choisir son statut juridique).

	Entrepreneur Individuel (EI)	EURL	SARL	SA (forme classique)	SAS
Nombre d'associés		1 seul associé (personne physique ou morale, à l'exception d'une autre EURL).	De 2 à 100 associés (personnes physiques ou morales).	Minimum 7 (personnes physiques ou morales).	Minimum 1 (personne physique ou morale).
Montant du capital social	Pas de notion de « capital social »	Capital librement fixé par l'associé unique. 20 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.	Capital librement fixé par les associés. 20 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.	37 000 € minimum. 50 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.	Capital librement fixé par les associés. 50 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
Dirigeant	Entrepreneur individuel	Gérant(s) : obligatoirement personne physique, l'associé unique ou un tiers.	Gérant(s) : obligatoirement personne physique, l'associé unique ou un tiers.	Conseil d'administration (entre 3 et 18 membres) dont un président, personne physique obligatoirement, un directeur général éventuellement.	Liberté statutaire. Au minimum un président, personne physique ou morale, associé ou non.
Responsabilité des associés	EI classique : totale et indéfinie sur biens personnels. Si option pour l'EURL : responsabilité limitée au patrimoine affecté à l'activité professionnelle.	Limitée aux apports.	Limitée aux apports.	Limitée aux apports.	Limitée aux apports.



2. LE CHOIX DE LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale dont bénéficie un entrepreneur dépend du statut juridique choisi pour l'exploitation de son entreprise. Selon la structure juridique dans laquelle il exerce sa profession, le chef d'entreprise relève soit du régime des travailleurs non-salariés (TNS), soit du régime des salariés cadres. Ce régime conditionne à la fois sa couverture maladie, prévoyance et retraite. Votre choix doit donc être mûrement réfléchi car il a de lourdes incidences financières.

Pour en savoir plus

Renseignez-vous auprès des structures du réseau local d'accompagnement (cf. répertoire à la fin de ce guide).

Le saviez-vous ?

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le régime social des indépendants (RSI) est l'interlocuteur social unique pour les artisans, les industriels et les commerçants concernant toutes les démarches qui relèvent de la protection sociale (cotisations maladie-maternité, indemnités journalières, retraite de base, retraite complémentaire, invalidité-décès, allocations familiale, CSG-CRDS).

Pour en savoir plus :
www.le-rsi.fr

3. IMMATICULER SON ENTREPRISE

L'immatriculation est l'ultime étape de vos démarches pour créer ou reprendre une entreprise. Elle permet à votre entreprise d'avoir une existence juridique et vous donne le feu vert légal pour exploiter votre activité.

Pour cela, vous devez déposer une demande d'immatriculation auprès de votre Centre de formalités des entreprises (CFE) ou faire une déclaration en auto-entrepreneur (cf. zoom p.47).

Le CFE dont vous dépendez est différent selon la nature de votre activité, la taille et le lieu d'implantation de votre entreprise. Le type de formalités à accomplir varie en fonction de la forme juridique que vous avez choisie.

Pour savoir à quel centre de formalités des entreprises vous devez vous adresser, consultez le tableau ci-dessous :

Vous êtes	Vous dépendez du CFE de
Commerçant ou industriel Société commerciale (SA, SAS, SARL, EURL...) n'exerçant pas une activité artisanale Auto-entrepreneur exerçant une activité commerciale	Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne
Personne physique ou société assujettie à l'inscription au répertoire des métiers (entreprises artisanales) Auto-entrepreneur exerçant une activité artisanale	Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne
Société d'exercice libéral Société civile Agent commercial (entreprise individuelle) Établissement public industriel et commercial Groupement d'intérêt économique	Greffe du tribunal de commerce
Membre d'une profession libérale (réglementée ou non) exerçant en entreprise individuelle Employeur dont l'entreprise n'est pas immatriculée au registre du commerce et des sociétés ou inscrite au répertoire des métiers (ex : syndicats professionnels)	Urssaf
Artiste-auteur assujetti à la TVA, à l'impôt sur le revenu, au titre des BIC ou de l'IS et ne relevant pas des catégories précédemment citées (associations, loueurs en meublés, sociétés en participation...)	Service des impôts des entreprises (SIE)
Entreprise immatriculée au registre de la batellerie artisanale	Chambre nationale de la batellerie artisanale
Personne physique et morale exerçant, à titre principal, des activités agricoles	Chambre d'agriculture

Source : site APCE – www.apce.com



La compétence territoriale des CFE

L'organisation des CFE fait l'objet d'un découpage territorial. Ainsi, les formalités d'immatriculation s'effectuent dans le CFE le plus proche, que ce soit pour votre siège social, votre établissement principal ou vos établissements secondaires. Par exemple, si votre siège social est situé à Paris, les formalités relatives à la création de votre société seront du ressort du CFE de Paris. Mais si votre société crée par la suite un établissement secondaire à Lyon, c'est alors auprès du CFE de Lyon qu'il faudra effectuer la demande d'immatriculation.

Le saviez-vous ?

Si votre activité est à la fois commerciale et artisanale, vous serez inscrit simultanément au registre du commerce et des sociétés et au répertoire des métiers. Mais seul le CFE de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat est compétent pour recevoir votre déclaration.

ZOOM SUR... La déclaration en auto-entrepreneur

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la déclaration en auto-entrepreneur vous permet de bénéficier d'un régime simplifié pour exercer, en tant qu'entrepreneur individuel, une petite activité professionnelle indépendante.

Êtes-vous concerné ?

Vous pouvez prétendre au régime de l'auto-entrepreneur, si vous créez une entreprise artisanale, commerciale ou libérale dont le chiffre d'affaires est inférieur à :

- 81 500 € HT pour les entreprises dont l'activité principale est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir le logement ;
- 32 600 € HT pour les entreprises dont l'activité principale est de fournir des prestations autres que celles relevant du seuil de 81 500 € ainsi que les autres prestations de service, imposables dans la catégorie des bénéfices non commerciaux (BNC), c'est-à-dire principalement les professions libérales.

NB : données 2013 susceptibles d'évoluer

Quelles sont les caractéristiques de ce nouveau régime ?

Une déclaration facilitée

Vous pouvez bénéficier d'une dispense d'immatriculation au répertoire des métiers (activité artisanale) ou au registre du commerce et des sociétés (activité commerciale). Il suffit de faire une déclaration auprès du CFE compétent ou sur le site Internet www.lautoentrepreneur.fr pour démarrer votre activité.

Attention !

Même dispensé d'immatriculation, l'auto-entrepreneur crée une véritable entreprise individuelle et est inscrit comme tel au registre national des entreprises (il a donc un numéro SIREN). Il est soumis, comme les autres entrepreneurs, à la réglementation de son secteur d'activité et doit donc respecter les conditions légales et/ou réglementaires imposées pour l'exercice de l'activité en question.

ZOOM SUR...**La déclaration en auto-entrepreneur (suite)****Un régime social adapté**

En tant qu'auto-entrepreneur, vous dépendez du régime micro-social, qui permet de régler les charges sociales mensuellement ou trimestriellement en fonction de votre chiffre d'affaires réalisé sur la période. Vous avez ainsi la possibilité de connaître le montant des charges sociales que vous devez réellement payer.

Chaque trimestre ou chaque mois, vous déclarez votre chiffre d'affaires (HT puisqu'il n'est pas soumis à la TVA) réellement réalisé au cours de cette période et versez les cotisations sociales correspondantes. Le montant des cotisations sociales est calculé en appliquant au chiffre d'affaires un taux global de cotisations qui varie en fonction de l'activité exercée.

Vous êtes par ailleurs dispensé d'établir une déclaration annuelle de revenus auprès du régime social des indépendants (RSI). Si vous n'encaissez rien, vous ne payez et ne déclarez donc rien.

Attention !

Le délai pendant lequel l'auto-entrepreneur peut bénéficier du régime micro-social sans réaliser de chiffre d'affaires est de 36 mois.

- À partir d'un certain chiffre d'affaires et d'un certain temps, les charges sociales peuvent être plus élevées dans le cadre du régime d'auto-entrepreneur que dans celui de la micro-entreprise. Renseignez-vous !

Un régime fiscal spécifique

Un auto-entrepreneur exerce son activité sous le régime fiscal de la micro-entreprise. Son chiffre d'affaires sera soumis :

- soit au régime fiscal classique de la micro-entreprise (avec détermination d'un bénéfice forfaitaire et application du barème progressif de l'impôt sur le revenu)

- soit au versement libératoire de l'impôt sur le revenu mis en place depuis le 1^{er} janvier 2009.

En cas d'option pour ce versement, qui est soumis à conditions de revenus, l'entrepreneur bénéficie d'une exonération temporaire de contribution économique territoriale (ancienne taxe professionnelle).

Attention !

Que ce soit dans le cadre du régime fiscal ou social, aucune déduction de frais ou de charges n'est possible pour les auto-entrepreneurs.

- Si vous souhaitez opter pour ce régime, renseignez-vous en amont de votre déclaration pour vous assurer qu'il est bien adapté à votre projet, et comme tout créateur, n'hésitez pas à vous faire accompagner dans la réalisation de votre projet pour augmenter vos chances de succès.

Pour en savoir plus

Consultez les sites Internet suivants :

www.lautoentrepreneur.fr

www.apce.com



4. INSTALLER SON ENTREPRISE

Au moment de votre installation, il convient d'effectuer quelques démarches auprès des banques, des assurances et de l'administration fiscale mais aussi de réfléchir à l'agencement de vos locaux et à l'organisation de votre fonctionnement au quotidien.

Procédures financières

C'est le moment d'effectuer des démarches financières, comme ouvrir un compte bancaire et éventuellement demander un prêt, en présentant au banquier votre plan d'affaires.

Assurances

Trop nombreux sont les créateurs qui démarrent leur activité sans assurance. Pourtant, toute activité professionnelle engendre des risques et il est parfois trop tard lorsque le dirigeant s'en rend compte. Il existe plusieurs types d'assurances pour les entreprises. Certaines sont obligatoires, d'autres conseillées. De plus, certains contrats ou l'exercice de certains métiers, comme le bâtiment, peuvent nécessiter une assurance spécifique. Renseignez-vous !

Déclarations fiscales

Dès l'immatriculation, le CFE déclare votre entreprise au centre des impôts en indiquant le régime que vous avez choisi. Vous devez régulièrement fournir des déclarations, notamment des documents relatifs à la TVA, au résultat fiscal annuel, à la contribution économique territoriale et aux données sociales. Pensez à bien conserver les documents établis pour faire face à d'éventuels contrôles de la part de l'administration.

Installation du matériel

Vous devez maintenant réfléchir à la façon dont vous allez agencer vos locaux et mettre en place vos outils de travail (abonnement téléphonique, connexion internet, etc.). Si vous souhaitez placer une enseigne sur votre façade, il faut demander diverses autorisations auprès de la mairie. Certaines mentions obligatoires doivent être affichées sur un panneau, comme les horaires de travail, les consignes d'hygiène et de sécurité, etc. Renseignez-vous !

Pour en savoir plus

Consultez la rubrique « installer l'entreprise » sur le site Internet www.apce.com.

5. RÉUSSIR SES PREMIERS MOIS D'ACTIVITÉ

Durant les premiers mois d'activité, vous découvrez la vie de chef d'entreprise dans l'action. Il faut à la fois vendre, produire, contrôler, gérer, décider au quotidien... Il est donc indispensable de mettre en place des principes de gestion solides et efficaces pour avoir toutes les chances de réussir le démarrage de votre entreprise.

Clientèle

Votre premier objectif doit être de concrétiser les contacts que vous avez pressentis ou établis avec la clientèle lors de l'élaboration de votre projet, de façon à obtenir le plus rapidement possible vos premières commandes et organiser votre outil de production en conséquence.

Communication

Vous devez aussi faire connaître votre entreprise auprès des clients et des professionnels du secteur. Pour cela, il est important d'éditer des documents qui permettront d'identifier votre entreprise (papier à en-tête pour les devis

et factures, cartes de visite, etc.) et de lancer des actions de communication (site Internet, prospectus et affichage publicitaire...). N'hésitez pas à participer à des salons professionnels et à des clubs d'entreprises car ce sont des moyens efficaces pour vous faire connaître auprès des acteurs de votre secteur.

Principes de gestion

Tout dirigeant d'entreprise est amené à prendre un certain nombre de décisions d'ordre fiscal, comptable et social. Il est donc indispensable de comprendre les principes de base qui régissent la fiscalité et la gestion des entreprises, notamment pour éviter de se laisser surprendre, mais aussi pour être en mesure de dialoguer avec les administrations concernées et procéder aux formalités qui s'imposent.

- Il est nécessaire de respecter un certain
- nombre de principes de gestion et de
- mettre en place des outils (tableaux de
- bords et indicateurs), qui permettront
- de contrôler la montée en régime
- de l'entreprise et ainsi d'éviter ou de
- corriger rapidement les dérapages
- éventuels.

Pour en savoir plus

Consultez la rubrique « les premiers mois d'activité » sur le site Internet www.apce.com.



Besoin d'aide ?

Ces opérateurs peuvent vous accompagner pour lancer votre entreprise :

- Centre de gestion agréé du Val-de-Marne (CGA 94)
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne 
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne 
- Greffe du tribunal de commerce de Créteil
- Service des impôts des entreprises (SIE)
- Urssaf



Je développe mon entreprise



Tout ne s'arrête pas avec la création de votre entreprise : vous pouvez être accompagné(e) tout au long de votre parcours de chef d'entreprise, dès votre prise de fonction et aux différentes étapes de la vie de votre entreprise.

N'hésitez pas à faire appel au réseau des professionnels de l'entrepreneuriat pour conforter le développement de vos projets et de vos activités (aide au recrutement, communication, action commerciale, gestion, financement, locaux, export). Voici quelques conseils et outils pour vous aider.

Le saviez-vous ?

Le coût de l'accompagnement varie en fonction du profil du porteur de projet (demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux, femme...) et de l'opérateur qui effectue la prestation, ou encore de l'importance de la prise en charge par les collectivités locales.

1. ANTICIPER LES DIFFICULTÉS

En tant que nouvel entrepreneur, vous devez être conscient des difficultés que vous risquez de rencontrer tout au long de votre activité et vous informer, lorsque tout va bien, sur les procédures qui vous permettront de réagir à temps et à bon escient en cas de problème.

Le saviez-vous ?

Plus d'une jeune entreprise sur trois ne dépasse pas le cap fatidique des trois ans.

Pour prévenir les difficultés, mieux vaut donc acquérir très tôt les bons réflexes en matière de gestion.

Suivi post-crétion

Vous pouvez être accompagné par des professionnels dans votre prise de fonction : c'est la vocation du suivi post-crétion. La durée de ce suivi varie de un à cinq ans selon les cas. Grâce à ce dispositif, vous bénéficiez non seulement d'un regard extérieur mais vous trouvez également une oreille attentive à vos problèmes.

- Ne restez pas isolé et n'hésitez pas à prendre rendez-vous dès maintenant avec un professionnel, afin de consolider le lancement de votre activité.

Programme d'appui méthodologique

Certaines structures d'aide à la création, notamment les chambres consulaires, proposent, dans le cadre du suivi post-crétion, un programme d'appui méthodologique.

Un conseiller vous rend visite afin de vérifier le bon fonctionnement de votre entreprise.

Ce service s'adapte à vos besoins :

- mise en place d'une organisation administrative (préparation de la comptabilité, des factures...);
- définition des outils de gestion (tableaux de bord adaptés à l'activité, plan de trésorerie simplifié...);
- finalisation de votre politique commerciale;
- approfondissement de votre stratégie de développement.

ZOOM SUR... Les principales causes de difficultés

- l'importance des charges fixes ou la stagnation du chiffre d'affaires, ce qui entraîne des pertes;
- la sous-estimation des coûts, des délais d'installation ou encore des investissements;
- l'insuffisance des fonds propres, face à une croissance trop rapide ou à des pertes de démarrage;
- les incidents de paiements de la part des clients (retard, défaillance, contestation...).

- Pour prévenir les difficultés, établissez des prévisions. Même si elles ne correspondent pas tout à fait à la réalité, elles permettent d'éviter une gestion à l'aveuglette et de voir venir d'éventuelles difficultés. Deux outils au moins doivent être absolument mis en œuvre : un tableau de bord et un prévisionnel de trésorerie.



2. SE FORMER

Souvent perçue comme une contrainte (temps, disponibilité, financement...), la formation est en réalité une nécessité pour faire évoluer votre entreprise, vous approprier de nouvelles méthodes de travail et développer de nouvelles compétences.

Si vous rencontrez des difficultés sur un aspect précis, il peut être utile de compléter le suivi post-crétion par une formation de courte durée.

- Les chambres consulaires proposent des modules sur des thèmes variés : comptabilité, gestion, fiscalité, communication, stratégie commerciale...

Se former tout au long de sa vie professionnelle n'est pas réservé exclusivement aux salariés. En tant que chef d'entreprise, vous pouvez également accéder à la formation professionnelle continue.

Des dispositifs de financement spécifiques existent :

- Si vous êtes travailleur non salarié (TNS), les fonds de formation professionnels (l'AGEFICE, le FIFPL ou le FAFCEA selon la nature de votre activité) peuvent être mobilisés pour prendre en charge une partie du coût de votre formation.
- Si vous êtes dirigeant assimilé salarié, l'un des OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) de votre branche d'activité peut vous proposer des financements.

À noter

Le montant du financement de votre projet de formation varie selon votre type d'activité.

Pour en savoir plus

Consultez la rubrique « se former » sur le site www.apce.com.

3. COMMUNIQUER SUR INTERNET

Avec le développement de la technologie numérique, la communication sur internet est devenue un outil incontournable pour les entreprises. Il est indispensable de cibler au préalable quel format est le plus adapté à la clientèle visée.

Créer son site Internet

Avant toute chose, il est primordial de déterminer quel type de site internet vous souhaitez créer en fonction de vos besoins :

- Certains sites ont uniquement pour vocation de présenter l'activité de l'entreprise en quelques pages (« sites vitrine » ou « sites plaquette »);
- D'autres présentent le catalogue des produits et/ou services proposés par l'entreprise ;
- Enfin, un site de boutique en ligne peut être envisagé si vous souhaitez proposer à vos clients de passer commande directement sur votre site (catalogues, moyens de paiement, de livraison, etc.).

Une fois que vous aurez réfléchi et choisi un format pour votre site, vous devrez ensuite déterminer :

- **Le nom de domaine** : si vous prévoyez d'avoir une présence sur internet, réservez le plus tôt possible le nom de domaine;
- **Le cahier des charges** : les objectifs recherchés, la cible visée, les éléments qui doivent être mis en avant, les fonctions du site, l'arborescence, le nom des principales rubriques, les menus principaux, les liens, le nombre de pages estimé pour le site, etc.;
- **La méthode de réalisation** : faire appel à un prestataire ou le réaliser en interne;

- **L'hébergeur** : pour être diffusé sur le réseau internet, le site, une fois développé par un prestataire, doit être hébergé dans un centre serveur où le contenu du site est stocké ;

- **Les obligations légales.**

Pour en savoir plus

Consultez le site Internet www.apce.com, rubrique « Bien démarrer » -> Créer son site internet.

Les blogs et réseau sociaux

Apparus depuis la seconde moitié des années 2000, les réseaux sociaux sont des sites Internet qui offrent la possibilité aux internautes de communiquer entre eux, de partager des informations, des photos, des vidéos... Facebook et Twitter sont aujourd'hui les réseaux sociaux les plus populaires et drainent des audiences colossales.

L'usage par les internautes des réseaux sociaux justifie d'utiliser ce canal pour se développer sur Internet. Vous pouvez ainsi utiliser les réseaux sociaux pour :

- Promouvoir votre entreprise, votre marque, vos produits ;
- Trouver de nouveaux clients en créant autour de vous une communauté de prospects intéressés par vos produits, vos services, votre expertise... ;
- Fidéliser vos clients en les agrégeant dans cette communauté et en établissant une conversation avec eux à travers les réseaux sociaux.

- Pour plus d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne qui proposent des formations dédiées à la mise en place de ces outils.

4. TROUVER LES BONS COLLABORATEURS

Vous avez besoin de faire appel à des compétences spécifiques (action commerciale, communication, export...) pour développer votre entreprise ? Des professionnels peuvent vous aider à trouver les bons collaborateurs et vous proposer des solutions adaptées à vos besoins.

Pôle emploi

Le service public de l'emploi est à votre disposition pour étudier vos besoins de recrutement, vous aider à définir les compétences dont vous avez besoin et diffuser vos offres d'emploi.

Au-delà de ce service, des acteurs locaux peuvent vous proposer une offre complémentaire :

Les Relais Ressources Humaines (relais RH) et les Plats-Formes Ressources Humaines (PFRH)

Les Relais RH (financés par le Conseil général du Val-de-Marne et la DIRECCTE-UT 94) et les PFRH (financées par le Conseil général du Val-de-Marne et le Conseil régional d'Île-de-France) ont pour objectif de permettre aux TPE/PME de bénéficier d'une offre de services et d'un accompagnement individualisé en matière de ressources humaines et de formation.

Elles ont pour mission de :

1. **Informier et conseiller les entreprises** à travers des sessions d'information collectives et des rendez-vous individuels ;
2. **Accompagner les entreprises de façon individuelle** (aide au recrutement, plan de formation, DIF, GPEC, VAE, contrats aidés...) selon les modalités suivantes : conseil, diagnostic, plan d'actions, accompagnement dans la mise en œuvre des préconisations ;



3. Mettre les entreprises en relation avec les structures-clés du territoire comme les OPCA (organismes collecteurs de fonds en faveur de la formation professionnelle), les organismes de formation, les chambres consulaires, l'Agence de développement... ;

4. Informer les salariés sur leurs droits en matière d'évolution professionnelle et de développement des compétences.

Pour en savoir plus

N'hésitez pas à prendre contact avec ces structures dont vous retrouverez les coordonnées dans le répertoire à la fin de ce guide.

Votre entreprise est implantée à...	Contact
Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses ou Villejuif	<p>Plateforme RH - Valérie MAURY La Fabrique 11-13 avenue de la Division Leclerc . 94234 Cachan Tél. : 01 49 84 85 85 v.maury@agglo-valdebieuvre.fr</p>
Bry-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice, Chennevières-sur-Marne, Joinville-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne, Maisons-Alfort ou Villiers-sur-Marne	<p>Reflexe RH Tél. : 06 27 23 40 39 reflexerh@yahoo.fr</p> <p>MDEE des Bords de Marne 5-9, rue Anquetil. 94130 Nogent-sur-Marne</p> <p>MDE de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice 137 bis, avenue du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort</p>
Chevilly Larue, Choisy-le-Roi, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Orly, Rungis, Thiais, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges ou Valenton	<p>Point Emploi du MIN de Rungis 12, rue du Séminaire. 94516 Rungis</p> <p>> Christel Nardol c.nardol@cbe-sud94.org Tel 01 41 80 81 51</p> <p>> Béatrice Jouannaud b.jouannaud@cbe-sud94.org Tel 01 41 80 81 44</p>

Groupement d'Employeurs des Territoires de l'Est Parisien (GETEP)

Le GETEP est une association qui propose aux chefs d'entreprises une formule souple pour bénéficier de compétences à temps partiel.

Comme tout groupement d'employeur, le GETEP permet aux entreprises d'employer des salariés qu'elles n'auraient pas, seules, les moyens de recruter.

Cette formule répond à deux types de besoins :

- besoins en temps partiel ;
- besoins saisonniers récurrents.

Le GETEP recrute et salarie les employés mis à disposition des entreprises bénéficiaires. L'entrepreneur est ainsi libéré des contraintes administratives.

Le GETEP se charge de :

- la procédure de recrutement : annonces, sélection, entretien, formalités d'embauche ;
- l'administration de la paie et des relations avec les organismes sociaux.

C'est une formule très souple qui permet à l'entreprise d'augmenter la durée de travail des salariés mis à disposition, progressivement en fonction du développement de son activité.

Pour en savoir plus

Consultez la fiche du GETEP dans le répertoire situé à la fin de ce guide.

À savoir

Vous avez un projet de développement à l'export ?
Vous recherchez des collaborateurs pour développer votre activité à l'étranger ?

Prenez contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne.

5. FINANCER SON DÉVELOPPEMENT

Tout comme pour la création/reprise d'entreprise, il existe des dispositifs d'aide au développement des entreprises qui peuvent, sous certaines conditions, intervenir sous forme d'apport en fonds propres, de prêts d'honneur ou de garantie.

Vous retrouverez l'ensemble de leurs coordonnées à la fin de l'étape 6.

6. SE CONSTITUER UN RÉSEAU

Suite au lancement de votre entreprise, ne restez pas isolé et n'hésitez pas à prendre contact avec les clubs d'entreprises présents sur votre territoire. Véritables lieux de rencontres et d'échanges, ces clubs peuvent vous permettre de constituer votre propre réseau et de partager vos expériences et vos bonnes pratiques avec d'autres chefs d'entreprises. Cela peut s'avérer très utile pour développer votre entreprise.

Les clubs locaux développent des actions diverses afin de :

- favoriser la synergie des compétences et accroître les dynamiques d'activités entre des entreprises ;
- créer des espaces de convivialité et d'échanges thématiques ;
- constituer une force de proposition auprès des collectivités locales et territoriales et leur faire partager les préoccupations des entreprises ;
- mettre à disposition des entreprises du club un réseau de partenaires sélectionnés permettant aux membres du club d'optimiser leurs choix stratégiques.



Besoin d'aide ?

Ces opérateurs peuvent vous accompagner pour développer votre entreprise

Besoin de conseil en développement - formation

- ADIL 
- AGEFICE (Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprises) 
- Agence de développement du Val-de-Marne 
- Cabinet Bègue
- Comité de bassin d'emploi (CBE) 
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne 
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne 
- Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre 
- Communauté d'agglomération de Plaine Centrale
- FAFCEA (Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales)
- FIFPL (Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux)
- GETEP (Groupement d'employeurs des territoires de l'est parisien) 
- Mairie de Champigny-sur-Marne
- Mairie d'Ivry-sur-Seine
- Mairie de Saint-Maur-des-Fossés
- Maison de l'emploi des Bords des Marne 
- Maison de l'emploi de Maisons-Alfort, de Charenton-le-Pont et de Saint-Maurice 

Besoins en financement

- CDC Entreprises (apports en fonds propres)
- Initiative Fidep du Val-de-Marne (prêts d'honneur) 
- FinanCités (apports en fonds propres)
- Île-de-France Capital (apports en fonds propres)
- Love Money pour l'Emploi (apports en fonds propres)
- OSEO (prêts, garanties)
- Val-de-Marne Actif pour l'Initiative 



Les dispositifs d'aide au financement de votre projet

Il existe un certain nombre de dispositifs d'aide à la création/reprise d'entreprise mis en place par l'État ou les collectivités locales. Ils visent à favoriser l'insertion professionnelle de personnes en difficultés, l'implantation d'entreprises dans des territoires prioritaires, les projets de création à fort potentiel et la création d'emplois pérennes.

Ces aides sont de nature financière (subventions, prêts d'honneur, garantie d'emprunts), fiscale (exonération d'impôt, réductions fiscales) et/ou sociale (exonération de charges sociales). Renseignez-vous suffisamment tôt sur ces dispositifs d'aide pour être en mesure de déposer vos demandes dans les délais impartis. Attention cependant, l'obtention d'une aide ne doit pas être de nature à conditionner le lancement de votre entreprise.

Voici une présentation rapide des principales aides à la création/reprise d'entreprise. Cette présentation n'est toutefois pas exhaustive, n'hésitez pas à consulter la rubrique « les aides » sur le site Internet www.apce.com pour plus d'informations.

1. Les garanties bancaires

Sur le Val-de-Marne, vous pouvez notamment mobiliser :

- Le SIAGI (Syndicat Interprofessionnel Artisanal de Garantie des Investissements) destiné à favoriser l'accès des commerçants et artisans au crédit bancaire ;
- Les garanties proposées par Val-de-Marne Actif Pour l'Initiative dont l'objet est de rendre possible l'accès au crédit bancaire pour les créateurs d'entreprise demandeurs d'emploi, les femmes (tout statut), les structures d'insertion par l'activité économique, les associations et les entreprises solidaires.

L'octroi de ces garanties n'est cependant pas systématique. Si vous êtes intéressé par l'un de ces dispositifs, vous pouvez vous rapprocher de ces structures afin

de vérifier l'éligibilité de votre projet.

Vous trouverez leurs coordonnées dans le répertoire situé à la fin de ce guide.

2. Les prêts d'honneur

Prêts d'honneur VMAPI (Val-de-Marne Actif pour l'Initiative)

Val-de-Marne Actif pour l'Initiative, fédérée au réseau Initiative France, aide les créateurs et repreneurs de TPE dans l'analyse de leur projet et leur permet d'augmenter leurs fonds propres par l'octroi de prêts d'honneur sans intérêt et sans exigence de garantie d'un montant maximum de 25 000 €. Elle facilite ainsi l'accès au crédit bancaire.

Pour en savoir plus

Consultez la fiche Val-de-Marne Actif pour l'Initiative (VMAPI) à la fin de ce guide.

Prêts d'honneur Initiative Fidep Val-de-Marne

Créé en 2006 avec le soutien du Département, des chambres consulaires, du Conseil régional d'Ile-de-France et de la Caisse des dépôts et consignations, Initiative Fidep Val-de-Marne propose des prêts d'un maximum de 45 000 € pour les projets de reprise ou de développement à potentiel (maintien ou création de minimum 5 emplois à temps plein).

Pour en savoir plus

Consultez la fiche Initiative Fidep Val-de-Marne à la fin de ce guide.

Prêts d'honneur Réseau Entreprendre 94

Implanté depuis septembre 2012 sur le département du Val-de-Marne, le Réseau Entreprendre vise à soutenir les projets de création d'entreprise générant au minimum 10 créations d'emplois. Il propose un accompagnement personnalisé aux porteurs de projets et des prêts d'honneur d'un montant maximum de 50 000 € sans intérêt ni garantie, obligatoirement adossé à un prêt bancaire.

Pour en savoir plus

Consultez la fiche Réseau Entreprendre 94 à la fin de ce guide.

Micro-crédits de l'ADIE

L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) est spécialisée dans le soutien technique et financier des porteurs de projet sans emploi (le plus souvent au chômage ou au RSA), exclus du système bancaire, et qui souhaitent créer leur propre emploi. Elle propose des prêts d'un montant maximum de 10 000 €.

NACRE (Nouvel accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise)

Ce dispositif, mis en place par l'État en janvier 2009, intervient en complément des dispositifs d'émergence de projets mis en place par les collectivités locales et les acteurs de l'emploi (Pôle emploi, Missions locales, etc.) et de l'offre d'accompagnement à la création des opérateurs locaux.

Ce parcours d'accompagnement s'adresse à **des porteurs de projet de création/reprise et nouveaux dirigeants d'entreprise pour lesquels la mobilisation de fonds publics est indispensable à la réussite et la pérennité de leur projet.** Sont notamment concernés par ce dispositif les jeunes, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minimas sociaux, etc.

Attention !

L'accès au dispositif NACRE est réservé à certains publics et le nombre de places est limité. Renseignez-vous.

Pour en savoir plus

Pour savoir si vous pouvez bénéficier du dispositif NACRE, renseignez-vous sur le site Internet <http://www.emploi.gouv.fr/nacre>

Avantages

- un accompagnement gratuit financé par l'État ;
- un prêt à taux zéro, variant de 1 000 à 10 000 €, accordé par la Caisse des Dépôts, à condition d'avoir déjà obtenu un prêt bancaire ou un prêt solidaire (délivré par l'ADIE) ;
- un suivi post-crédation pour passer le cap de la 3^e année d'activité.

Contenu du parcours d'accompagnement

Phase 1 : finaliser un dossier structuré et complet de présentation du projet afin de faciliter et d'accélérer la recherche de financement (durée de 4 à 6 mois).

Phase 2 : valider la pertinence économique du projet et la structuration du plan de financement (mobilisation de ressources bancaires et institutionnelles) et aboutir à une solution équilibrée de financement du projet (durée de 4 à 6 mois).

Phase 3 : être en mesure d'assumer pleinement le rôle de chef d'entreprise - notamment sur les aspects de gestion de l'entreprise - mais aussi être épaulé dans les choix de développement de l'entreprise et rompre l'isolement du porteur de projet devenu créateur (durée maximum de 3 ans).

NB : *Même si cela est vivement recommandé, il n'y a pas d'obligation à suivre les trois phases. Selon l'avancement de votre projet, vous pouvez rentrer directement en phase 2 ou en phase 3.*

Démarches à effectuer : vous devez vous adresser directement aux structures conventionnées NACRE
NB : *Les structures NACRE en Val-de-Marne sont référencées par une pastille jaune dans le répertoire situé à la fin de ce guide.*

3. Les subventions

L'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)

Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) et souhaitez créer votre entreprise ? L'APRE, dispositif mis en place par l'État, peut, sous certaines conditions, vous aider à concrétiser votre projet de création d'entreprise à travers le financement de l'outillage et du matériel nécessaires au lancement de votre activité, dans la limite de 1000 €.

Pour en savoir plus

Renseignez-vous auprès de votre référent qui vous accompagne dans le cadre du dispositif RSA.

Le dispositif d'aide à l'entrepreneuriat pour les personnes handicapées

L'Association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) a mis en place un dispositif de soutien pour les demandeurs d'emploi handicapés qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise. Ce dispositif comprend un accompagnement et un suivi individualisés, une subvention (maximum 12 000 € sous conditions), une formation à la gestion, une garantie d'emprunt bancaire facilitant l'accès au crédit, et une micro-assurance.

Pour en savoir plus

Consultez la fiche AGEFIPH dans la rubrique répertoire située à la fin de ce guide.

4. Les exonérations

L'aide aux chômeurs créant ou reprenant une entreprise (ACCRE)

Cette aide consiste en une exonération de charges sociales pendant un an. Pour en bénéficier, il faut être demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux, jeune de moins de 26 ans ou encore créer votre entreprise dans une zone urbaine sensible (ZUS). Les bénéficiaires doivent créer ou reprendre une entreprise, quel que soit le secteur d'activité, sous forme d'entreprise individuelle ou de société et en exercer effectivement le contrôle.

Pour en savoir plus

Consultez la rubrique « les aides sociales » sur le site Internet www.apce.com ou renseignez-vous directement auprès de votre centre de formalités des entreprises (CFE).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les salariés d'entreprises privées (ou publiques si elles cotisent à un régime d'assurance chômage) qui créent ou reprennent une entreprise peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une exonération de charges sociales au titre de leur activité indépendante, que celle-ci soit de nature commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou libérale. Cette demande doit être formulée à l'issue des 90 premiers jours d'activité et avant l'expiration de la période d'exonération. Toutefois, il est recommandé d'effectuer cette démarche dès l'immatriculation de l'entreprise.

Les exonérations d'impôt sur le bénéfice

Vous avez droit à une exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés) si votre entreprise :

- a été créée ou implantée dans une zone franche urbaine - dans ce cas, l'exonération est de 100 % pendant 5 ans, puis dégressive pendant 9 années ;
- a été créée dans un bassin d'emploi à redynamiser (BER) - dans ce cas, l'exonération est de 100 % pendant 7 ans ;
- est déclarée comme jeune entreprise innovante, c'est-à-dire si elle a réalisé des dépenses en recherche et développement représentant au moins 15 % de ses dépenses totales. Dans ce cas, vous pouvez bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices totale au titre des 3 premiers exercices, puis à hauteur de 50 % les 2 exercices suivants.

FOCUS

Le Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE)

Ce dispositif contractualise l'entrée en couveuse suite à la loi sur l'initiative économique de 2003 et aux décrets d'application de 2005. Le CAPE est un contrat écrit d'une durée maximum de 12 mois, renouvelable deux fois, qui permet à l'entrepreneur de conserver son statut antérieur et ses revenus sociaux mais aussi de bénéficier d'une couverture sociale et d'une protection en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Reprendre une entreprise

Vous souhaitez reprendre une entreprise ? Comme pour la création d'entreprise, un projet de reprise doit être mûri, réfléchi et étudié. En vous posant dès maintenant les questions essentielles, vous gagnerez du temps pour développer votre projet. Vous pourrez aussi savoir si la reprise d'entreprise vous correspond vraiment.

La reprise d'entreprise vous permet de vous appuyer sur une notoriété, un passé, ainsi qu'une clientèle déjà existante, un réseau de partenaires, des locaux et du matériel.

Le moment de la transmission/reprise d'entreprise constitue un tournant souvent critique de la vie de l'entreprise. C'est pourquoi la réussite de votre reprise dépendra en grande partie de sa préparation et il vous faudra prendre en compte les dimensions humaine, technique et financière d'un tel projet.

Une acquisition d'entreprise est un acte technique complexe, c'est pourquoi nous vous conseillons de vous faire accompagner par un réseau des professionnels tout au long de votre parcours.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Aujourd'hui, 25 % des chefs d'entreprise sont âgés de plus de 55 ans. Le nombre de papy-boomers à la tête d'entreprises et proches de la retraite atteint donc un pic. Cela ouvre de nombreuses perspectives pour les candidats à la reprise.

Les grandes étapes d'un projet de reprise :

1. Définir son objectif et son projet de reprise (en adéquation avec son projet de vie) ;
2. Trouver l'entreprise à reprendre ;
3. Analyser les atouts et les faiblesses de l'entreprise à vendre ;
4. Évaluer l'entreprise (quelle est la valeur du fonds ?) ;
5. Concrétiser la reprise : élaborer le plan de reprise ;
6. Négocier et conclure la vente.

Pour en savoir plus

- Consultez l'espace repreneur sur le site de l'Agence pour la création d'entreprises (APCE) www.apce.com
- Faites appel aux structures du réseau local d'accompagnement (cf. répertoire), et plus particulièrement la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne, et l'URSCOP, qui proposent une offre d'accompagnement spécifique sur la reprise d'entreprise.

Entreprendre dans l'économie sociale et solidaire

Qu'est-ce que l'économie sociale et solidaire ?

L'économie sociale et solidaire propose d'entreprendre autrement, en construisant une économie centrée sur l'Homme par la réintroduction de valeurs de solidarité dans le fonctionnement économique.

Elle rassemble tous les secteurs d'activités : commerce, industrie, services...

L'économie sociale et solidaire regroupe différents acteurs (associations, coopératives, mutuelles, syndicats, fondations...), dont le fonctionnement repose sur des principes d'égalité des personnes, de liberté d'adhésion, de solidarité entre les membres et de primauté de l'Homme sur le capital.

1. Rechercher de l'information

Plusieurs structures sont susceptibles de vous informer, de vous aider à formaliser votre idée et de vous appuyer tout au long de votre démarche :

L'Atelier, centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire

L'Atelier accueille les porteurs de projets et leur apporte des réponses adaptées, en leur proposant de la documentation, une orientation vers les structures d'accompagnement ou encore une mise en réseau avec d'autres entrepreneurs. Dans le cadre de la convention d'affaires Créarif, il encourage le développement d'activités durables et solidaires et favorise la mise en relation des porteurs de projets avec des partenaires techniques et financiers. L'Atelier organise également, tous les mardis, des rencontres

thématiques sur les problématiques que peuvent rencontrer les porteurs de projets.

L'AVISE

L'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques encourage le développement des entreprises sociales. L'AVISE informe et oriente les porteurs vers les dispositifs les plus adaptés à leurs projets et met à leur disposition sur son site internet www.avise.org une boîte à outils méthodologique (guide de l'entrepreneur social, publications thématiques...).

2. Se faire accompagner pour monter son projet

L'entrepreneuriat social et solidaire vous offre plusieurs possibilités pour concilier votre envie d'entreprendre à une démarche responsable.

L'entrepreneuriat collectif constitue une véritable alternative à l'entreprise classique. Il est caractérisé par une grande diversité de statuts et d'outils juridiques qui permettent d'articuler plusieurs composantes : l'intérêt collectif, l'utilité sociale et la gouvernance démocratique.

Les sociétés coopératives et participatives (SCOP)

Une entreprise coopérative est une société commerciale dont les salariés sont les actionnaires majoritaires.

Des pratiques démocratiques

Les salariés associés décident ensemble des orientations à prendre et élisent leurs dirigeants. Les bénéfices sont ensuite répartis entre l'entreprise, les salariés et le capital.

Le statut coopératif offre de nombreux avantages :

- une très forte implication des salariés, grâce à leur association au capital de l'entreprise et à une répartition équitable des bénéfices ;
- un statut de salarié pour le dirigeant, qui lui assure une protection sociale ;
- une fiscalité avantageuse, avec l'exonération de la contribution économique territoriale (ex - taxe professionnelle) et la possibilité d'optimiser sa fiscalité en matière d'impôts sur les sociétés ;
- un accompagnement et un suivi par l'Union régionale (URSCOP) qui permet de bénéficier d'un réseau solidaire de mutualisation de moyens.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les SCOP obtiennent des résultats économiques supérieurs à la moyenne, liés à l'implication capitaliste des salariés ainsi qu'à certaines règles de gestion spécifiques.

Ce statut se révèle également bien adapté à la reprise d'entreprise en difficulté par des salariés.

Pour en savoir plus

- Grâce au soutien du Conseil général, l'URSCOP a recruté un délégué territorial pour le Val-de-Marne. Il est chargé d'accompagner le développement d'entreprises collectives. Pour connaître cette offre de prestations, consultez sa fiche dans le répertoire situé à la fin de ce guide.

Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE)

Vous souhaitez créer votre activité sans créer votre entreprise ? Les CAE proposent aux porteurs de projet de créer progressivement leur propre emploi salarié au sein d'une entreprise multi-activités qu'ils partagent et dont ils ont vocation à devenir les associés.

Les entrepreneurs salariés construisent ensemble une entreprise coopérative pour se donner collectivement les droits, la protection sociale, les sécurités, les mutualisations, les opportunités d'affaires auxquels ils ne pourraient accéder s'ils étaient travailleurs indépendants.

Ce cadre permet de tester, développer et pérenniser son activité en toute sécurité, et de bénéficier d'un accompagnement dans la durée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le Conseil général soutient depuis 2007 la CAE généraliste Coopaname installée à Chevilly-Larue. Renseignez-vous !

Pour en savoir plus

- Consultez les fiches des CAE suivantes dans le répertoire situé à la fin de ce guide :
 - Coopaname (CAE généraliste) ;
 - CLARA (CAE spécialisée dans les domaines artistiques et culturels) ;
 - Alter-bâtir (CAE spécialisée dans le secteur du bâtiment) ;
 - Port parallèle (CAE dédiée aux métiers de l'économie numérique et du développement durable).

Les entreprises d'insertion

Une entreprise d'insertion est une entreprise dont la production de biens et/ou de services se situe dans le champ concurrentiel mais dont la finalité est sociale. Les entreprises d'insertion ont en effet vocation à accueillir et à accompagner des publics fragilisés vers l'emploi durable.

**Vous portez un projet d'entreprise d'insertion ?
Ces structures peuvent vous aider :**

- L'Union Régionale des Entreprises (UREI)
- Le Centre de Ressources du Val-de-Marne
- Le pôle d'économie solidaire chevillais
- La couveuse d'activités IDEES (Initiatives Durables Equitables Etiques et Solidaires) de la Boutique de gestion PaRIF

3. Rechercher des financements

**Vous cherchez des financements solidaires ?
Ces outils et structures peuvent vous aider :**

Les outils France Active

Le fonds territorial de France Active « Val-de-Marne Actif » accompagne le développement d'entreprises sociales qui exercent une activité économique, dont l'objectif est la création d'emplois, et qui répondent à une exigence d'utilité sociale. Val-de-Marne Actif pour l'Initiative propose une palette de financements adaptés à chacune des phases du cycle de vie de l'entreprise.

Pour en savoir plus

Consultez la fiche Val-de-Marne Actif pour l'Initiative dans le répertoire situé à la fin de ce guide.

Les prêts et garanties de la Nef

La Nef est une coopérative de finances solidaires. Organisme de crédit agréé par la Banque de France, elle assure une mise en relation entre les épargnants et les emprunteurs autour de projets dont la finalité est la satisfaction des besoins humains. Elle propose des prêts professionnels et différentes formes de garanties.

Les outils de capital-risque solidaire

Le capital-risque solidaire se différencie du capital-risque classique dans la mesure où il permet de soutenir des projets dont l'utilité sociale ou environnementale est avérée. Ces outils permettent un effet de levier, en favorisant l'intervention d'outils de financement classiques et offrent également un accompagnement renforcé des créateurs.

Pour en savoir plus

- Les CIGALES ;
- Guarrigue ;
- Love Money pour l'Emploi.

Le soutien des collectivités locales

Certaines collectivités locales se sont fortement impliquées dans des démarches de soutien à l'économie sociale et solidaire. Elles sont, dans ce cadre, susceptibles d'accorder des financements à des projets solidaires. Renseignez-vous !

- Conseil régional Île-de-France ;
- Conseil général du Val-de-Marne ;
- Communauté d'agglomération de la Plaine Centrale ;
- Communauté d'agglomération du Val de Bièvre.

Entreprendre sous forme associative

Vous souhaitez créer votre activité mais vous ne savez pas encore quelle est la structure la plus adaptée à votre projet ? La première chose à faire est de choisir entre entreprise et association, selon des critères bien précis.

Qu'est-ce qu'une association ?

Une association est la convention par laquelle au minimum deux personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices (loi 1901, article 1).

Association ou entreprise ?

Dans les deux cas, il s'agit d'une forme juridique qui a une capacité juridique (personne morale).

Les deux peuvent :

- accepter ou créer différents moyens de financements ;
- signer des actes juridiques (compte bancaire, assurance, contrat de prestation de service...);
- employer des salariés ;
- agir en justice en tant que personne morale ;
- **être soumises aux impôts commerciaux** : le statut associatif n'offre pas de régime fiscal privilégié ; ce n'est pas le statut juridique mais la nature de l'activité et son mode d'organisation qui déterminent le régime fiscal.

Contrairement au secteur marchand, la loi 1901 pose quelques principes fondamentaux :

- nécessité d'une gestion démocratique et désintéressée ;
- but non lucratif et objet d'intérêt général du projet associatif.

Les entreprises du secteur marchand ont quant à elles :

- un but lucratif et une gestion intéressée ;
- l'intérêt personnel est au cœur de la démarche d'entreprise.

Attention !

Le statut associatif n'est pas forcément le plus adapté si vous souhaitez créer votre propre emploi ou si vous envisagez de tester une activité lucrative.

La capacité juridique d'une association est réduite par rapport à la capacité des sociétés commerciales :

- une association ne peut s'inscrire à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat ou à la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- elle ne peut pas obtenir un bail commercial ;
- elle ne peut pas répartir ses biens et bénéfices entre ses membres et ses dirigeants ;
- elle doit donner ses biens et son actif à une autre personne (morale) lorsqu'elle se dissout.

Si vous choisissez de démarrer votre projet sous un statut associatif, plusieurs structures peuvent vous accompagner dans vos démarches.

Proj'aide

Service du Conseil général du Val-de-Marne, Proj'aide accueille les porteurs de projets associatifs et peut leur proposer un premier accompagnement, pour choisir leur statut, pour connaître les projets similaires dans le département ou encore pour s'informer sur les premières démarches à effectuer pour une création d'activité.

Contact

Proj'aide – Conseil général du Val-de-Marne
Immeuble Thalès - 27 rue Olof-Palme - 94000 Créteil
Tél. : 01 49 56 85 37
Mail : projaide@cg94.fr
Site Internet : <http://projaide.cg94.fr>

Association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise (EGEE)

EGEE est une association de bénévolat économique à finalité sociale, qui conseille et accompagne les jeunes, les créateurs, les associations... Anciens cadres ou chefs d'entreprises, les conseillers EGEE mettent leur expérience professionnelle à disposition. L'assistance d'EGEE peut porter sur les démarches administratives, les structures juridiques, le montage financier, le plan d'action, le business plan mais aussi sur la stratégie de l'association, ses investissements, sa communication, sa gestion...

Contact

EGEE
14, Villa de Lourcine - 75014 Paris
Tél. : 01 47 05 57 71
Mail : contact@egee.asso.fr
Site Internet : www.egee.asso.fr

Couveuse d'Activité d'Économie Sociale et Solidaire EPICEAS

La Couveuse EPICEAS offre la possibilité de concrétiser un projet de création d'activité. Cette structure, créée et portée par l'association Services 18, permet de tester son projet. L'accompagnement par la couveuse s'adresse à toute personne ayant un projet d'économie sociale et solidaire, viable économiquement et créateur d'emploi. Le projet doit présenter un intérêt général et répondre à un besoin non satisfait. Un accompagnement technique régulier est proposé.

Contact

Services 18
40, rue Leibniz - 75018 Paris
Tél. : 01 44 85 84 25
Mail : contact@services18.org
Site Internet : www.services18.org

Dispositif Local d'Accompagnement du Val-de-Marne (DLA 94)

Le DLA apporte un soutien technique et méthodologique aux associations val-de-marnaises déjà employeuses afin de les aider à consolider leurs activités et pérenniser leurs emplois. Il accompagne gratuitement les associations dans un diagnostic de leur structure et propose ensuite un accompagnement individuel (par un cabinet de conseil) ou collectif sur diverses questions telles que la recherche de financements, le plan de communication, la mise en place d'outils de gestion... Dans le Val-de-Marne, le DLA est porté par l'Agence pour le Développement de l'Initiative Locale (ADIL).

Contact

ADIL - DLA
7, square G.-Pitoëff - 94500 Champigny-sur-Marne
Tél. : 01 45 16 57 78
Site Internet : www.adil-boutiquedegestion.eu

Créer une entreprise innovante

À la base de toute création d'entreprise, il y a une idée d'activité économique. Cette idée peut consister simplement à saisir une opportunité commerciale sur un marché traditionnel ou, à l'opposé, à inventer et exploiter un nouveau produit/procédé : il s'agit d'innovation. Le développement de votre projet innovant nécessite le recours à des structures de conseil et d'accompagnement spécifiques et adaptées.

Qu'appelle-t-on innovation ?

L'idée ou le concept est le point de départ de toute l'innovation.

La première chose à faire est de bien définir votre projet d'innovation : s'agit-il d'un nouveau produit, d'un nouveau service ou d'un nouveau procédé ?

Demandez-vous si votre innovation :

- apporte une nouveauté absolue ;
- crée une rupture par rapport à l'existant ;
- améliore de manière sensible un produit ou un service existant.

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'Agence de développement du Val-de-Marne organise des sessions de formation et de sensibilisation collective sur les démarches liées à un projet innovant.

1. Protéger son innovation

À ce stade, votre idée est encore fragile, il est donc nécessaire de garder la plus grande confidentialité. Vous devez protéger votre idée innovante de tout risque de piratage dès le début de votre parcours.

La protection de votre innovation vous garantit :

- la reconnaissance de vos droits moraux ;
- le retour sur investissement de la R&D que vous avez effectué ;
- la préservation de vos parts de marché ;
- l'accès aux marchés ;
- la liberté d'exploitation.

L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

L'INPI met à votre disposition des experts spécialisés dans l'innovation pour vous aider à évaluer et mener à bien vos projets en propriété industrielle. Vous pouvez également vérifier si votre idée n'a pas déjà été trouvée et développée, en recherchant l'antériorité des brevets.

L'action collective Spinnoval

L'Agence de développement du Val-de-Marne forme et accompagne les petites et moyennes entreprises (PME) du Val-de-Marne sur tous les aspects de la propriété intellectuelle (six journées de formation et un accompagnement personnalisé pendant un an par des cabinets-conseils). Renseignez-vous !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Votre idée innovante ne peut pas faire l'objet d'une protection juridique. Ce n'est que son application concrète qui permettra de faire une demande de brevet, de certificat d'usage ou de procéder à un dépôt de dessin, de modèle.

2. Développer son projet d'innovation

Maintenant que votre idée est protégée, il faut construire et développer votre projet d'innovation, avec l'aide de professionnels. Pour cela, il est important d'analyser la faisabilité technique et commerciale de votre produit innovant.

Les risques liés à l'innovation

L'innovation crée souvent une rupture dans la conception et la distribution des produits. Elle comporte donc des risques particuliers liés à la réticence de certains fabricants et distributeurs mais aussi des consommateurs qui ne sont pas toujours prêts pour accueillir favorablement un changement.

Posez-vous quelques questions :

- Quels sont vos clients potentiels et leurs attentes ?
- Quels pourraient être les fabricants et leurs contraintes techniques ?
- Qui seraient les distributeurs ? Que savez-vous de leurs exigences ?

• L'ensemble des recherches et des vérifications que vous ferez dans la presse spécialisée et auprès des acteurs du secteur visé vous permettront d'être davantage crédible et écouté.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec des professionnels. Ils peuvent vous accompagner, vous proposer leur expertise et vous mettre en relation avec les professionnels de l'innovation.

- Agence de développement du Val-de-Marne ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne ;
- Centre francilien de l'innovation ;
- Scientipôle Initiative.

FOCUS Les incubateurs d'entreprises innovantes

Ce sont des structures d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises innovantes. Souvent associés à des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur, les incubateurs ont pour mission d'aider à convertir des concepts innovants en entreprises à fort potentiel. Ils peuvent proposer un accompagnement, des formations, des financements d'études, un hébergement et une mise en relation avec un réseau d'experts. En Val-de-Marne, il existe un incubateur : Telecom Management Sud Paris spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Pour en savoir plus

Consultez les fiches de structures suivantes dans le répertoire situé à la fin de ce guide :

- Telecom Management Sud Paris (incubateur présent en Val-de-Marne) ;
- IncubAlliance (incubateur régional).

3. Financer son projet innovant

Il existe de nombreuses aides privées et publiques (nationales et européennes) à l'innovation, à vocations multiples : accompagnement de la maturation de votre projet, aide au recrutement du personnel qualifié, garanties bancaires, fonds communs de placement pour l'innovation...

Des structures peuvent vous orienter vers les aides auxquelles vous pouvez prétendre et vous préparer à la présentation de votre projet auprès des financeurs publics ou privés.

- Agence de développement du Val-de-Marne ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne.

Trois structures peuvent financer votre projet innovant :

- Le Centre Francilien d'Innovation (CFI) : sélection des entreprises bénéficiaires du fonds régional pour l'innovation (FRI) ;
- OSEO INNOVATION : financements, accès au crédit bancaire, mise en relation avec partenaires ;
- Scientipôle initiative : attribution de prêt d'honneur (prêt sans garantie et sans intérêt) conditionné à l'octroi d'un prêt bancaire, et apport en fonds propres (réservé aux entreprises bénéficiaires d'un prêt d'honneur).

FOCUS

Les conventions d'affaires de l'innovation en Val-de-Marne

Meet Innov

Organisée par l'Agence de développement du Val-de-Marne, Meet Innov, convention d'affaires internationale de l'innovation, réunit chaque année le temps d'une journée, start-ups, PME innovantes, grands groupes, laboratoires de recherche, investisseurs et tous les acteurs de soutien à l'innovation. Pour plus d'information sur les rendez-vous d'affaires pré-organisés, les workshops et les différents événements, vous pouvez consulter le site internet www.meetinnov.com.

Techinnov

Organisé par les CCI de l'Essonne et du Val-de-Marne, Techinnov, « forum B2B de l'innovation », est un événement de rencontres d'affaires et de R&D multi-secteurs qui s'adresse à tous les acteurs de la chaîne de l'innovation (PME, laboratoires, grands comptes, start-up, financeurs...). Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet dédié : <http://www.techinnov-orly.com>.

4. Implanter son entreprise

Des structures peuvent vous aider dans la recherche de locaux spécifiques, adaptés à votre projet de création d'entreprise innovante.

FOCUS

Les projets d'immobiliers en Val-de-Marne

Le Conseil général du Val-de-Marne soutient la réalisation d'hôtels/pépinières d'entreprises innovantes, en lien avec les grands pôles hospitaliers du territoire (Instituts Gustave-Roussy, Charles-Foix, Henri-Mondor).

Pour en savoir plus www.cg94.fr

- Agence de développement du Val-de-Marne : recensement des offres d'immobilier d'entreprise et de foncier disponible dans le département avec l'outil « Immo Val-de-Marne » (plus d'informations p37) ;
- Les services économiques des villes et intercommunalités du département.

5. Constituer son réseau

Une fois votre projet lancé, ne restez pas isolé et faites-vous connaître !

Des structures peuvent vous mettre en relation avec des partenaires académiques et industriels de façon individuelle ou dans le cadre de conventions d'affaires (Meet Innov, Techinnov et Finance Innov).

Elles peuvent promouvoir votre entreprise dans le cadre d'actions à l'international (salons high tech) qui vous permettent de rencontrer des partenaires et des investisseurs et de développer de nouveaux marchés à l'export. Les pôles de compétitivité ont pour mission d'animer un réseau d'adhérents dans le cadre de leur filière d'activités (entreprises et laboratoires de recherche) et de soutenir la structuration et le développement de projets collaboratifs de recherche et développement. Renseignez-vous, chaque pôle propose une offre de services spécifique.

En Val-de-Marne, des structures peuvent vous aider à constituer votre réseau.

- Agence de développement du Val-de-Marne ;
- Scientipôle Croissance ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne.

Répertoire

des structures d'aide à la création/reprise d'entreprise

- 1** **Étape 1**
Je m'informe
- 2** **Étape 2**
Je me fais accompagner
- 3** **Étape 3**
Je finance mon projet
- 4** **Étape 4**
Je recherche des locaux
- 5** **Étape 5**
Je lance mon entreprise
- 6** **Étapes 6**
Je développe mon entreprise

- I** **Structure d'appui aux projets innovants**
- S** **Structure d'appui aux projets d'économie sociale et solidaire**
- N** **Structure conventionnée NACRE**
-  **Structure soutenue par le Conseil général du Val-de-Marne (partenariat formalisé)**

NB. : Certaines structures référencées dans ce répertoire ne se trouvent pas en Val-de-Marne mais peuvent être mobilisées par des Val-de-Marnais.



Adie 94

Antenne de Choisy

13, boulevard des Alliés
94600 Choisy-le-Roi

Antenne de Créteil

77, boulevard Jean Baptiste Oudry
94000 Créteil

Contacts

Tél. : 0 800 800 566 (n° vert gratuit depuis un poste fixe)
Mail : adie@adie.org
Site Internet : www.adie.org

Prestations

Aide à la finalisation de projet

Financement : prêt solidaire ADIE (max. 6000 €),
prêt d'honneur ADIE (max. 4000 €), prime du
Conseil régional d'Île-de-France (max. 1500 €),
bourse de matériel...

Suivi post-création : formations collectives,
parrainage...

Public

Demandeurs d'emploi / Bénéficiaires de minimas
sociaux
Porteurs de projet n'ayant pas accès au crédit
bancaire

Adil 94

Agence pour le développement de l'initiative locale

Siège Val-de-Marne

1, rue Charles Fourier
94500 Champigny-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 48 81 64 95
Mail : contact@adil-boutiquedegestion.eu
Site Internet : www.adil-boutiquedegestion.eu

Prestations

Information, conseil, diagnostic, accompagnement
individuel ou/et collectif (stage de couveuse) à la
création-reprise et au développement d'entreprise

Accompagnement classique : méthodologie,
gestion, organisation, droit commercial et
financier...

Accompagnement renforcé en couveuse d'entreprise

: programme d'accompagnement
spécifique associant l'offre classique de services
de l'ADIL à une offre de logistique (bureaux,
ordinateurs, accès à des bases de données...), de
coaching et la possibilité de recevoir ses prospects
et de leur facturer des prestations

Formation : méthodologie, gestion, organisation,
droit commercial, financier...

Public

Tous publics avec une mission prioritaire pour les
créateurs demandeurs d'emploi

Habilitations

Prestataire Pôle emploi
Appui création d'entreprise AGEFIPH
Centre de formation et opérateur
d'accompagnement Cap Entreprise
Aide au montage de financement de formation
dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation)
et du CIF (congé individuel de formation)
Conventionnement NACRE : phases 1 et 3

Afpa ②

Association nationale pour la formation professionnelle des adultes

Antenne de Créteil

ZI Le Closeau
9, rue Marc-Seguin
94015 Créteil Cedex

Contacts

Tél. : 0825 111 111
Site Internet : www.afpa.fr

Prestations

Passage de l'idée au projet
Finalisation du projet
Formation

AGEFICE ⑥

Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise

Liste des points d'accueil en Val-de-Marne sur le site Internet www.agefice.fr

Prestations

Financement de formation

Public

Dirigeants non-salariés des secteurs du commerce, de l'industrie et des services

AGEFIPH ② ③

Délégation régionale d'Île-de-France
Association nationale pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

192, avenue Aristide-Briand
92226 Bagneux Cedex

Contacts

Tél. : 0811 37 38 39
Site Internet : www.agefiph.fr

Prestations

Formation
Financement de prestations d'accompagnement
Financement (prêt/garantie)

Public

Personnes handicapées

Agence de développement du Val-de-Marne

① ② ④ ⑥ 

23, rue Raspail. 94200 Ivry

Contacts

Tél. : 01 43 90 64 00
Mail : agence@valdemarne.com
Site Internet : www.valdemarne.com

Prestations

Information et orientation (sessions de formation et de sensibilisation collective sur les démarches liées à un projet innovant).
Passage de l'idée au projet (accompagnement et expertise pour la réalisation de la veille technologique et concurrentielle)
Finalisation du projet
Installation / bourse de locaux
Appui au développement

Public

Porteurs de projets innovants

Alter-Bâtir

Coopérative d'activités et d'emploi

11, rue de l'Escout
75019 Paris

Contacts

Tél. : 01 42 01 89 59

Mail : contact@alter-batir.fr

Prestations

Accompagnement
Test de l'activité

Public

Porteurs de projets relevant du secteur de l'éco-construction

Atelier Relais Anatole France

Atelier communal

2, rue Robert Peary
94600 Choisy-le-roi

Contacts

Tél. : 01 45 11 14 95

Site Internet : www.groupevalophis.fr

Prestations

Bâtiments situés en Zone Franche Urbaine (Z.F.U.)
proposant 14 ateliers destinés aux activités
industrielles et artisanales

Public

Créateurs d'entreprises ou dirigeants de jeunes
entreprises (jusqu'à 3 ans)

Ateliers de Beaumont



Atelier communal

GICOM
12, avenue du Quatre Septembre
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Contacts (M. Hubert Métivier)

Tél. : 01 48 85 07 21

Mail : mairie@villecresnes.fr

Prestations

Zone artisanale implantée en centre-ville et offrant
une vingtaine de lots d'activités modulables

Public

Accueil d'établissements à vocation commerciale,
industrielle et de petite logistique

Avisé

Agence de valorisation des initiatives socio-économiques

167, rue du Chevaleret
75013 Paris

Contacts

Tél. : 01 53 25 02 25

Mail : contact@avise.org

Site Internet : www.avise.org

Prestations

Information

Orientation

Public

Toute personne portant un projet relevant de
l'économie sociale et solidaire

B

Bio & D

Centre commercial de l'Echat
92 avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

Contacts

Tél. : 01 49 80 38 04 / 05
Mail : srumpler@agglo-plainecentrale94.fr
Site Internet : www.plainedopportunités.fr

Prestations

Pépinière d'entreprises
Formations spécialisées. Qualité des recherches académiques et cliniques
Equipements performants dans un environnement entrepreneurial dynamique

Public

Jeunes entreprises et entreprises de la filière biotechnologies - santé - sciences du vivant

C

Cabinet Begue

132, rue Julian Grimau
94400 Vitry-sur-Seine

Contacts

Tél. : 09 51 65 91 89
Mail : cabegue@free.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 13h et de 14h à 19h
Accueil sur rendez-vous téléphonique

Prestations

Information et orientation
Passage de l'idée au projet
Finalisation du projet
Appui au développement
Formation

Public

Tous publics

Cabinet Yves Fossi

26, rue de l'Église
94500 Champigny-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 48 82 75 61
Mail : yves.fossi@yahoo.fr
Site Internet : www.idf-nacre.fr

Prestations

Aide à la finalisation du projet
Aide au développement

Public :

NACRE : demandeurs d'emploi, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes de moins de 30 ans...

Habilitation :

Conventionnement NACRE : phases 1 et 3

NB : Dans le cadre du conventionnement NACRE, le nombre de places est limité. Renseignez-vous auprès de la structure.

CDC Entreprises 3 6

137, rue de l'Université
75007 Paris

Contacts

Tél. : 01 58 50 71 71

Mail : contact-cdcentrepries@cdcentrepries.fr

Site Internet : www.cdcentrepries.fr

Prestations

Financement de l'entreprise (fonds propres)

Public

Tous publics

Centre Anig 2 6

Bât. A - 69, avenue Danielle-Casanova
94200 Ivry-sur-Seine

Contacts

Tél. : 01 45 21 43 78

Mail : centre-anig@wanadoo.fr

Site Internet : www.centre-anig.com

Prestations

Information et orientation

Passage de l'idée au projet

Finalisation du projet

Formation

Appui au développement

Public

Tous publics

Centre d'activités Arromanches 4 6

Pépinière / hôtel d'entreprises

27, avenue du Port au Fouarre
94100 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Contacts

Tél. : 01 45 11 65 34

Mail : alain.chaminade@mairie-saint-maur.com

Site Internet : www.saint-maur.com

Prestations

Hébergement physique

Accompagnement (appui au développement/
formation)

Public

Entreprises relevant du secteur de l'Artisanat

Centre de gestion agréé du Val-de-Marne 5

20, rue Paul-Vaillant-Couturier
94140 Alfortville

Contacts

Tél. : 01 43 96 99 03

Mail : cga94@wanadoo.fr

Prestations

Formalités de création et de vie de l'entreprise

NB : Les centres de gestion agréés (CGA) ont auprès des petites entreprises une mission d'assistance en matière de gestion, fiscalité et de prévention des difficultés.

Centre de l'entrepreneuriat ① ② ③ ④ ⑤ ⑥

Ouverture prévue en 2014

137 avenue Anatole-France
94600 Choisy-le-Roi

Contacts

Tél. : 01 78 68 40 27

Mail : stephanie.bardon@choisyleroi.fr

Site Internet : www.choisyleroi.fr

Prestations

Démarrage et développement d'activité
Accompagnement spécialisé et coordonné
Locaux d'activités et bureaux à la location

Public

PME, créateurs d'entreprises et porteurs de projets

Centro de Negocios ④

Centre d'affaires

Parc d'affaires SILIC - Le Panama
45, rue de Villeneuve
94150 Rungis

Contacts

Tél. : 01 43 90 43 11

Mail : contacto@el-centro-de-negocios.com

Site Internet : www.el-centro-de-negocios.com

Prestations

Solutions d'accompagnement pour l'implantation
des entreprises

Public

Entreprises souhaitant s'implanter et se développer
sur le pôle d'Orly

Centre de ressources du Val-de-Marne ① ② ⑤

1, place du 8 mai 1945
94310 Orly

Contacts

Tél. : 01 55 53 00 60

Mail : centre.ressources94@wanadoo.fr

Site Internet : www.asso-cr94.com

Prestations

Accueil et orientation
Aide à la formalisation du projet

Public

Porteurs de projet relevant des services à la
personne et des structures d'insertion par l'activité
économique (SIAE)

Centre d'Innovations Technologiques et d'Entreprises de Créteil (CITEC) ④ ⑥

Pépinière de la Communauté d'agglomération de Plaine Centrale

Europarc – 1, allée des Rochers
94045 Créteil Cedex

Contacts

Tél. : 01 49 80 38 04

Mail : srumpler@agglo-plainecentrale94.fr

Site Internet : www.agglo-plainecentrale94.fr

Site Internet : www.plainedopportunities.fr

Prestations

Hébergement physique
Accompagnement (appui au développement/
formation)

Public

Toute entreprise nouvellement créée

Centre francilien de l'innovation (CFI) ① ① ②

③ ⑥

74, rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 Paris

Contacts

Tél. : 08 10 01 20 74

Mail : contact@innovation-idf.org

Site Internet : www.innovation-idf.org

Prestations

Information et orientation

Accompagnement individuel sur l'ensemble des aspects technologiques, économiques, financiers, juridiques et humains

Mise en relation avec les experts de l'innovation : centres d'expertise R&D, spécialistes en propriété industrielle, technico-économiques, en réglementation, structures d'accompagnement (incubateurs, pépinières, pôles de compétitivité...)

Accès aux dispositifs de financement

Mise en œuvre du Fonds régional pour l'innovation en Île-de-France (FRI), lancé par la Région Île-de-France et OSEO

- Aide à la maturation de projets innovants destinée à vérifier la faisabilité des projets innovants en émergence et à les consolider ; elle s'adresse aux PME (petites et moyennes entreprises), aux laboratoires de recherche dans le cadre de transfert de technologies, aux personnes physiques...

- Aide Innovation Responsable (AIR).

Exclusivement dédiée aux TPE et aux PME, cette aide soutient les innovations de produits, services, process, organisation, design dans tous les secteurs d'activité

Appui au développement

Public

Porteurs de projets innovants

Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne ① ② ④ ⑤ ⑥ N

8, place Salvador-Allende
94011 Créteil

Contacts

Tél. : 0 820 012 112 (0,12 € la minute)

Mail : crea94@cci-paris-idf.fr

Site Internet :

www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci94

Prestations collectives

Pour les créateurs/repreneurs

Réunions d'information création de 9h à 12h30 sans inscription

Formation « 5 jours pour entreprendre », 1 à 2 fois par mois sur inscription.

Pour les nouveaux dirigeants

Club des Créateurs et Entreprises Nouvelles

Prestations individuelles

Pour les créateurs et repreneurs

Information, conseil, diagnostic de projet, mise en place de parcours d'accompagnement personnalisés. Réalisation de prévisionnels financiers. Recherche de financements
Accès aux CEP (comités d'évaluation de projets)
Diagnostics Cap Entreprise porteurs de projet
Accompagnement NACRE : phases 1 et 3
Assistance Formalités

Pour les nouveaux dirigeants

Information, conseil, diagnostic de projet de développement, mise en place de parcours d'accompagnement personnalisés

Réalisation de prévisionnels financiers
Recherche de financements
Diagnostics Cap Entreprise Nouveaux dirigeants
Accompagnement NACRE : phase 3

Habilitations

Centre de formalités des entreprises commerciales, industrielles et de services
Conventionnement NACRE : phases 1 et 3
Centre de diagnostic Cap Entreprise

Public

Tous publics

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne

27, avenue Raspail
94107 Saint-Maur Cedex

Contacts

Tél. : 01 49 76 50 10
Site Internet : www.cma94.com

Prestations

Création d'entreprise

Premier accueil physique ou téléphonique permanent
Réunions d'information tous les mardis matins, de 9h30 à 12h, gratuites et sans rendez-vous : le parcours du créateur, les aides à la création
Rendez-vous individuels d'aide à la construction du projet : commercial, juridique, incidences fiscales et sociales, élaboration de prévisionnels, recherche de financement
Formation : stage de préparation à l'installation de 30h obligatoire

Reprise d'entreprise

Mêmes prestations que pour la création
Réunions d'information sur la reprise, tous les 15 jours, gratuites et sans rendez-vous
Bourse d'entreprises à reprendre

Cession d'entreprise

Sensibilisation à la cession d'entreprise des artisans dès 50 ans
Accompagnement à la transmission
Aide à l'évaluation (passage en comité d'évaluation composé d'un expert-comptable, d'un notaire et d'un avocat)
Annonce de la vente de l'entreprise sur le site Internet, sur la BNOA (Bourse nationale des opportunités artisanales), dans le bulletin officiel de la CMA

Aide au développement

Conseil/diagnostic de projet, formation, Club des créateurs et entreprises nouvelles...

Public

Porteurs de projet, artisans et artisans-commerçants

Habilitations

Centre de formalités des entreprises artisanales
Conventionnement NACRE : phases 1 et 3
Centre de diagnostic Cap Entreprise

CIDFF 94

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne

12, avenue François-Mitterrand
94000 Créteil

Contacts

Tél. : 01 72 16 56 50
Mail : ciff94@gmail.com
Site Internet : <http://cidff94.perso.sfr.fr>

Prestations

Information et orientation
Passage de l'idée au projet
Finalisation du projet

Public

Tous publics

CIGALES (LES) S 3

Association territoriale des CIGALES d'Île-de-France

61, rue Victor-Hugo
93500 Pantin

Contacts

Tél. : 01 71 86 44 51

Mail : at@cigales-idf.asso.fr

Site Internet : www.cigales-idf.asso.fr

Clubs CIGALES localisés dans le Val-de-Marne

CIGALE CRETEIL

CIGALE ARCUEIL

Prestations

Structure de capital-risque solidaire

Mobilisation de l'épargne de ses membres en faveur de la création et/ou du développement de petites entreprises locales et collectives

Financement

Investissement de 1000 € à 3000 € par entreprise
Participations minoritaires dans le capital de très petites entreprises
Prêts en comptes courants d'associés

Public

Tous publics

Cité des Métiers - Pôle création d'activité

1 2

Cité des Sciences et de l'Industrie
30, avenue Corentin-Cariou. 75019 Paris

Contact

Site Internet : www.citedesmetiers.com

Horaires d'ouverture

Du mardi au vendredi de 10h à 18h, et le samedi de 12h à 18h
Fermé dimanche, lundi et jours fériés

Prestations

Accueil, diagnostic et orientation (permanences gratuites, outil BALISE, centre de documentation...)
Passage de l'idée au projet
Aide à la finalisation du projet
Formation

Public

Tous publics

Bientôt une nouvelle Cité des métiers en Val-de-Marne ! Son ouverture est prévue en 2014 à Choisy-le-Roi. Elle proposera des services similaires.

CLARA S 2

Coopérative de liaison des activités et des ressources artistiques

9-11, rue de la Charbonnière. 75018 Paris

Contacts

Tél. : 01 44 92 96 36

Mail : contact@cae-clara.fr

Site Internet : www.cae-clara.fr

Statut

Coopérative d'activités et d'emploi

Prestations

Accompagnement
Test de l'activité

Public

Porteurs de projets artistiques et culturels

CLUBS D'ENTREPRISE

Association des Entreprises de Bry-sur-Marne 6

Hôtel de Ville

1, Grande rue Charles-De-Gaulle
94360 Bry-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 45 16 68 00

Mail : bry.entreprises@gmail.com

Site Internet : www.bryentreprises.com

Prestations

Favoriser la connaissance et les échanges entre les entreprises de Bry-sur-Marne

Créer des liens permettant de développer des synergies afin d'améliorer le fonctionnement des entreprises, d'étudier en commun des problèmes d'intérêt général, de promouvoir des activités économiques et par là même, de valoriser l'image des entreprises et de la ville, et d'assurer un meilleur accueil des entreprises qui s'installent à Bry-sur-Marne

Mise en réseau, aide au développement des entreprises

Club d'entreprises de Boissy-Saint-Léger 6

Adresse postale

7, boulevard Léon-Révillon
94470 Boissy-Saint-Léger

Adresse physique

3, rue de la Pompadour
94470 Boissy-Saint-Léger

Contacts

Tél. : 01 45 10 29 46

Mail animatrice : catherine.tissier@ville-boissy.fr

Site Internet :

<http://www.ville-boissy-saint-leger.fr>

Prestations

Information et orientation

Mise en réseau, aide au développement des entreprises

« Cap Bonneuil » - Club de Bonneuil- sur-Marne 6

Port de Bonneuil. 157, quai du Rancy
94388 Bonneuil-sur-Marne Cedex

Contacts

Tél. : 01 49 56 08 65

Mail : info@capbonneuil.com

Site Internet : www.capbonneuil.com

Prestations

Partager et échanger des expériences entre les différents membres afin de créer des liens, d'organiser des actions de communication, des manifestations tendant à développer une meilleure connaissance des entreprises du Port de Bonneuil-sur-Marne

Mise en réseau, aide au développement des entreprises

Club@CDES de Sucy-en-Brie 6

Maison de l'emploi et de l'entreprise
Place de la Fraternité
94370 Sucy-en-Brie

Contacts

Tél. : 01 49 82 03 00

Mail : maison-emploi@ville-sucy.fr

Mail animatrice : a.johnson@ville-sucy.fr

Site Internet : <http://clubdesentrepreneursdesucy.blogspot.fr/>

Prestations

Répondre au souhait exprimé par les différents acteurs économiques de la commune de créer les conditions favorables à un véritable échange et à une coopération efficace entre la Ville, les entreprises et les partenaires institutionnels

Mise en réseau, aide au développement des entreprises

Club « Affaires et convivialité » de Saint-Mandé ⁶

59, avenue du Général-De-Gaulle
94160 Saint-Mandé

Contacts

Tél. : 01 48 08 21 10

Mail : contact@affairesetconvivialite.com

Blog : affairesetconvivialite.over-blog.com

Prestations

Etre un animateur de la vie économique locale. Organiser des réunions, des conférences, des manifestations avec les responsables économiques et sociaux. Réunir des ateliers en son sein pour déceler et réaliser des visites de grandes entreprises, de bassins d'emploi...

Le réseau d'entreprises met en relation des entrepreneurs désireux d'agir ensemble pour contribuer au développement économique et à l'emploi (mise en réseau, aide au développement des entreprises...)

Club des Créateurs et des Entreprises Nouvelles de la Chambre de Commerce et d'Industrie ⁶ (CCEN CCI 94)

8, place Salvador-Allende
94 000 Créteil

Contacts

Tél. : 08 20 01 21 12

Mail : ccen94@cci-paris-idf.fr

Site Internet : <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr>

Prestations

Espace où les membres viennent se former, progresser mais aussi partager leurs expériences. Les adhérents y trouvent informations et conseils pour faciliter le démarrage, la croissance et le développement de leur entreprise, le tout dans un cadre convivial

Mise en réseau, aide au développement des entreprises

Club des Créateurs et des Entreprises Nouvelles de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CCEN CMA 94) ⁶

27, avenue Raspail
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Contacts

Tél. : 01 49 76 50 44

Mail : rmvaranda@cma94.com

Site Internet : www.cma94.com

Prestations

Mise en réseau, aide au développement des entreprises

Club des Dirigeants Commerciaux de France (DCF 94) ⁶

CCI Val-de-Marne
8, place Salvador-Allende. 94011 Créteil

Contacts

Tél. : 01 60 59 04 55

Site Internet : www.dcf94.fr

Prestations

Fédérer et favoriser la mise en réseau, valoriser la performance commerciale, sensibiliser les jeunes aux métiers commerciaux, soutenir le développement des entreprises

Club des éco-acteurs du Val-de-Marne ⁶

Agence de développement du Val-de-Marne
23 rue Raspail. 94200 Ivry-sur-Seine

Contact

Tél. : 01 43 90 64 00

Mail : agence@valdemarne.com

Prestations

Mettre en réseau les éco-entreprises du Val-de-Marne

Faire découvrir de nouvelles perspectives de marché

Identifier et résoudre les problématiques communes à plusieurs acteurs du territoire (en fonction des compétences des partenaires)

Public

Entreprises du secteur des éco-activités (toute activité de biens et de services qui contribue à limiter l'impact sur l'environnement)

Club des entreprises d'Ivry-sur-Seine

Adresse postale

Hôtel de Ville – Service du Développement Economique

Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Adresse physique

Centre administratif et technique
37, rue Saint-Just
94200 Ivry-sur-Seine

Contacts

Tél. : 01 49 60 29 17

Mail : clubentreprises@ivry94.fr

Site Internet : www.leclubdesentreprisesdivry.org

Prestations

Vise à réunir les entreprises, partenaires économiques et animateurs pour constituer une structure de dialogue en direction des acteurs socioprofessionnels publics ou privés
Mise en réseau et aide au développement des entreprises

Club des entrepreneurs Vincennois

Maison des Associations

41-43, rue Raymond du Temple
94300 Vincennes

Contacts

Tél. : 01 82 52 11 21

Mail : info@vincennes-entrepreneurs.org

Site Internet : vincennesentrepren.free.fr

Prestations

Fédérer les chefs d'entreprises et les professions libérales sur l'ensemble du territoire de Vincennes.
Etre au service du développement économique local, et, avant tout, au service des entrepreneurs.
Mise en réseau, aide au développement des entreprises

Club d'entreprises de la Communauté d'agglomération Plaine Centrale (CECAP)

Service Développement Economique et Aménagement
14, rue Le Corbusier
94046 Créteil Cedex

Contacts

Tél. : 01 41 94 30 69

Mail : cecap@agglo-plainecentrale94.fr

Mail animatrice :

splannier@agglo-plainecentrale94.fr

Site Internet : www.cecap94.fr

Territoires d'intervention

Créteil, Limeil-Brevannes, Alfortville.

Prestations

Regrouper les entreprises d'Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes, de grands groupes, des PME et également des TPE de secteurs d'activité variés.
Faciliter les liens entre les acteurs économiques locaux. Créer de véritables synergies au plan local. Travailler sur les problématiques liées à l'environnement de l'entreprise.

Club Gravelle Entreprendre 6

Direction de l'économie et de l'emploi
12, rue du Cadran
Espace Toffoli
94220 Charenton-le-Pont

Contacts

Tél. : 01 46 76 50 00
Site Internet : www.club-gravelle.org

Territoires d'intervention

Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et Maisons-Alfort.

Prestations

Club d'entreprises sur la Communauté de Communes Charenton-le-Pont / Saint-Maurice et Maisons-Alfort

Mise en réseau, aide au développement des entreprises, club des créateurs

Centre des Jeunes Dirigeants – Alfortville 6

35, rue du Président Kennedy
94140 Alfortville

Contacts

Tél. : 01 60 24 79 97
Site Internet local :
<http://www.cjd-valdemarne.com>
Site Internet national : www.jeunesdirigeants.fr

Territoires d'intervention

Val-de-Marne

Prestations

Promotion des idées nouvelles pour rendre l'entreprise à la fois plus compétitive et plus humaine, pour concilier l'économie et l'humain. Accompagner dans sa mission tout jeune dirigeant soucieux d'améliorer sa performance et celle de son entreprise

Club « La belle équipe » – Joinville-le-Pont 6

Hôtel de Ville
23, rue de Paris. 94340 Joinville-le-Pont

Contacts

Tél. : 01 43 97 01 82
Mail : labelleequipe.joinville@gmail.com
Blog : la-belle-equipe.over-blog.com

Prestations

Favoriser la connaissance et les échanges entre entreprises de la ville. Créer des liens et une synergie dans le but de faciliter le fonctionnement des entreprises et d'étudier en commun les problèmes d'intérêt général. Faciliter le dialogue élus / chefs d'entreprises dans une structure permettant la concertation sur les projets du territoire. Promouvoir les activités économiques et par là même, valoriser l'image économique des entreprises et de la ville. Mise en réseau, aide au développement des entreprises

Cercle Maghreb 6

CCI Val-de-Marne
8, place Salvador-Allende. 94011 Créteil

Contacts

Tél. : 0 820 012 112 (0,12 € la minute)
Site Internet : www.entreprises.cci-paris-idf.fr

Périmètre d'intervention

Val-de-Marne

Prestations

Espace où les membres viennent se former, progresser mais aussi partager leurs expériences à l'international, et plus précisément sur les marchés du Maghreb, du Proche et du Moyen-Orient. Permettre aux adhérents de trouver les informations et conseils adaptés à leurs problématiques de développement export, toujours dans un cadre convivial

Club Entrepreneuriat au féminin - CGPME

12, avenue François Mitterrand
94000 Créteil

Contacts

Tél. : 01 43 99 55 49
Mail : contact@cgpme94.fr
Site Internet :
<http://www.cgpme94.fr/club-de-l-entrepreneuriat-au-feminin.html>

Périmètre d'intervention

Val-de-Marne

Prestations

Faire bouger les chiffres de la représentativité féminine
Echanger des bonnes pratiques
Etre marraines de nouvelles entrepreneuses

Entreprendre en Plateau Briard

Communauté de Communes du Plateau Briard
Place Charles de Gaulle
94 440 Marolles-en-Brie

Contacts

Tél. : 01 45 10 38 36
Mail animatrice : mlaguionie@cc-plateau-briard.org
Site Internet : <http://www.plateaubriard.fr>

Périmètre d'intervention

Communauté de communes du Plateau Briard

Prestations

Valoriser et faire connaître le Plateau Briard et ses entreprises. Favoriser les synergies et accroître les dynamiques entre les entreprises. Organiser des rencontres conviviales et d'échanges permettant aux entreprises de mieux se connaître. Constituer une force de proposition auprès des collectivités locales et territoriales et leur faire partager les préoccupations des entreprises

Saint-Maur Entreprendre (SME)

44, rue Garibaldi - Bât. B
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Contacts

Tél. : 01 59 20 74 56
Mail : saintmaurentreprendre@gmail.com
Site Internet : www.saintmaurentreprendre.fr

Territoire d'intervention

Saint-Maur-des-Fossés

Prestations

Organiser et faciliter des réseaux d'échanges, entre ses membres. Participer aux actions en relation avec la vie économique et sociale des adhérents. Rechercher l'amélioration des conditions liées au développement durable des entreprises. Rompre l'isolement propre aux chefs d'entreprise en partageant les problématiques communes. Agir dans l'intérêt des entreprises et pouvoir les représenter auprès d'instances publiques.

Mise en réseau, aide au développement des entreprises.

Val-de-Bièvre Entreprises

7-9, avenue François-Vincent-Raspail
94114 Arcueil Cedex

Contacts

Tél. : 01 55 01 05 20
Mail : valdebievre.entreprises@gmail.com
Site Internet : www.valdebievreentreprises.com

Territoire d'intervention

Communauté d'agglomération du Val de Bièvre

Prestations

Permettre aux responsables et cadres d'entreprises des communes membres de mieux se connaître, de participer à des rencontres sur des thématiques qui les intéressent, de faire part de leurs attentes et de leurs préoccupations à la Communauté d'agglomération, aux villes et à d'autres

acteurs institutionnels. Mise en réseau, aide au développement des entreprises.

Vivre et Entreprendre en Vallée de la Marne

92, avenue du Général De Gaulle
94170 Le Perreux-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 43 24 78 99

Mail : contact@vivreetentreprendre.com

Site Internet : www.vivreetentreprendre.com

Territoire d'intervention

Nogent, Le Perreux-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois

Prestations

Soutenir la création et le développement de petites et moyennes structures.

Mise en réseau, aide au développement.

Comité de bassin d'emploi du Sud Val-de-Marnais

Association loi 1901

Point Emploi

Zone administrative du MIN de Rungis

12, rue du Séminaire

94516 Rungis

Contacts

Tél. : 01 41 80 81 44

Mail : plateforme.rh@cbe-sud94.org

Site Internet : www.cbe-sud94.org

Horaires d'ouverture

Uniquement sur rendez-vous

Territoire d'intervention

Cheville-Larue, Fresnes, L'Haÿ-les-Roses, Rungis, Thiais, Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Valenton, plateforme aéroportuaire de Paris-Orly

Prestations

Plateforme de services RH à destination des chefs d'entreprise

Information et accompagnement des dirigeants de TPE/PME dans la gestion de leurs ressources humaines : recrutement, formalités d'embauche (1er salarié), information sur le choix et le contenu du contrat de travail, renseignements juridiques, formation professionnelle, fidélisation des salariés, anticipation dans l'évolution des emplois et des compétences, accompagnement en cas de difficultés économiques.

Aux porteurs de projets dans le domaine des services à la personne et des services aux salariés

Présentation du territoire et de ses besoins en service de proximité

Présentation et information sur le secteur des services à la personne, agrément, CESU...

Orientation vers les structures d'accompagnement et de financement à la création d'activité

Public

Chefs d'entreprises de moins de 50 salariés indépendamment de leur domaine d'activité.

Porteurs de projets dans le domaine des services à la personne et des services aux salariés

Habilitation

Réseau de proximité FONGECIF Ile-de-France

Communauté d'agglomération de Plaine Centrale

14, rue Le Corbusier

94046 Créteil

Contacts

Tél. : 01 41 94 30 69

Mail : service.economique@agglo-plainecentrale94.fr

Site Internet : www.agglo-plainecentrale94.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 17h30

Territoires d'intervention

Alfortville, Créteil, Limeil-Brévannes

Prestations

Information et orientation. Passer de l'idée au projet

Aide à l'installation (bourse de locaux, pépinière, hôtel d'entreprises)

Appui au développement. Mise en réseau (club d'entreprises)

Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne

92, avenue du Général-de-Gaulle. BP 57
94171 Le Perreux-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 48 71 59 00

Mail : christian.vedrenne@agglo-valleedelamarne.fr

Site Internet : www.agglo-valleedelamarne.fr

Territoires d'intervention

Nogent-sur-Marne, Le Perreux-sur-Marne

Prestations

Information et orientation

Aide à l'installation (bourse de locaux)

Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne

19, avenue de la Sablière
94371 Sucy-en-Brie Cedex

Contacts

Tél. : 01 56 74 19 00

Site Internet : www.agglo-hautvaldemarne.fr

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Territoires d'intervention

Plessis-Trévisé, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne, La Queue-en-Brie, Noisieu, Boissy-Saint-Léger, Sucy-en-Brie

Prestations

Information et orientation

Passage de l'idée au projet

Aide à l'installation (bourse de locaux)

Communauté d'agglomération du Val-de-Bievre

Pôle développement économique

Pépinière - Hôtel d'entreprises du Val de Bièvre – La Fabrique

11-13, avenue de la division Leclerc
94234 Cachan Cedex

Contacts

Tél. : 01 49 84 85 37

Mail : dev.eco@agglo-valdebievre.fr

Site Internet : www.agglo-valdebievre.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h et de 14h à 17h30

Territoires d'intervention

Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Hajj-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif

Prestations

Information et orientation

Passer de l'idée au projet

Installation (bourse de locaux et pépinière)

Appui au développement

Mise en réseau (club d'entreprises)

Communauté de communes du Plateau Briard ①

Place Charles-de-Gaulle
94440 Marolles-en-Brie

Contacts

Tél. : 01 45 10 38 36
Mail : contact@cc-plateau-briard.org
Site Internet : www.plateaubriard.fr

Territoires d'intervention

Villescresnes, Marolles-en-Brie, Santeny, Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres (+ Varennes-Jarcy en Essonne)

Prestations

Information et orientation

Communauté de communes Charenton-le-Pont / Saint-Maurice ① ④

12, rue du Cadran
94220 Charenton-le-Pont

Contacts

Tél. : 01 46 76 50 00
Mail : eliette.dervaux@charentonlepont.fr
Site Internet : www.charentonlepont.fr
Site Internet : www.ville.saint-maurice.com

Territoires d'intervention

Charenton-le-Pont / Saint-Maurice.

Prestations

Information et orientation
Passer de l'idée au projet
Aide à l'installation (bourse de locaux)
Mise en réseau (club d'entreprises)

Coopaname ⑤ ②

Coopérative d'activités et d'emploi

1, rue de Verdun
94550 Chevilly-Larue
RER : La Croix de Berny (ligne B) ; bus : Mairie de Chevilly-Larue

CITEC, EUROPARC

1, allée des Rochers
94000 Créteil
Métro : Créteil Pointe du Lac

Contacts

Tél. : 01 43 71 82 69
Mail : 94@coopaname.coop
Site Internet : www.coopaname.coop

Prestations

Test de l'activité - Accompagnement dans la durée.
Entreprise partagée qui accompagne et salarie des créateurs d'activités économiques dans un cadre d'entrepreneuriat collectif.

Public

Tous publics (dont demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou de minima sociaux, adultes handicapés...).

Couveuse d'activités IDEES ⑤ ②

Initiatives durables, équitables, éthiques et solidaires

18, rue du Faubourg du Temple
75011 Paris

Contacts

Tél. : 01 43 55 09 48
Mail : bgeparif@bge-parif.com
Site Internet : www.geai-bgp.org

Prestations

Accompagnement. Mise en œuvre d'un parcours

personnalisé (étude de marché, connaissance des filières et des réseaux...). Aide à la réalisation du business plan et d'un plan de financement adapté. Test de l'activité

Public

Porteurs de projets relevant des secteurs de l'économie sociale et solidaire et du développement durable



Espace Descartes

Pépinière / Hôtel d'entreprises

22, avenue Descartes
94450 Limeil-Brévannes

Contacts

Tél. : 01 45 10 60 60
Mail : viviane.stinzy@pepiniere.biz
Site Internet : www.sem-avenir.fr

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
Accès pépinière 7j/7 et 24h/24

Prestations

Hébergement physique
Accompagnement
Bourse de locaux

Espace pour Entreprendre

Association

13, rue Christophe-Colomb
94600 Choisy-le-Roi

Contacts

Tél. : 01 48 90 81 18
Mail : espacepourentreprendre@hotmail.com
Site Internet : www.entreprendre.asso.fr

Horaires d'ouverture

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

Territoire d'intervention

Val-de-Marne, avec priorité aux projets issus des territoires ZFU et ZUS des villes de Choisy-le-Roi, Orly et Villeneuve-le-Roi

Prestations

Information et orientation (centre de ressources)
Passage de l'idée au projet
Finalisation du projet
Formation (ante- et post-création – coaching commercial/gestion/protection sociale...)
Accompagnement post-création

Habilitations

Conventionnement NACRE : phases 1 et 3
Conventions avec les villes de Choisy-le-Roi, Orly, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Thiais, Valenton et Bonneuil-sur-Marne pour le suivi des créateurs d'entreprises

F

FAFCEA

Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales

14, rue Chapon
CS 81234
75139 Paris Cedex 03

Contact

Tél. : 01 53 01 05 22
Mail : accueil@fafcea.com

Prestations

Financement de formation

Public

Chefs d'entreprises artisanales

Initiative Fidep Val-de-Marne

8, place Salvador-Allende
94011 Créteil

Contacts

Tél. : 01 49 56 57 70
Mail : fidepvd@gmail.com
Site Internet : www.fidep.fr

Prestations

Financement : octroi de prêts d'honneur (à taux zéro et sans garantie) compris entre 20 000 et 40 000 € par porteur de projet (60 000 € maximum si plusieurs porteurs), conditionné à l'octroi d'un prêt bancaire

Suivi post-crétation : parrainage

Public

Repreneur d'une entreprise de 5 emplois en équivalent temps plein (ETP) au moment du rachat

Projet de développement d'une entreprise ayant au minimum 5 ETP au moment de la demande et créée depuis plus de 12 mois

FIFPL

Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux

104, rue Miromesnil
75384 Paris Cedex 08

Contacts

Tél. : 01 55 80 50 00
Mail : contact@fifpl.fr
Site Internet : www.fifpl.fr

Prestation

Financement de formation

Public

Travailleurs indépendants, membres des professions libérales (à l'exception des médecins)

FinanCités

44, rue Prony
75017 Paris

Contacts

Tél. : 01 49 21 26 29
Mail : contact@financites.fr
Site Internet : www.financites.fr

Territoires d'intervention

National (en particulier les ZUS et ZFU, et autres quartiers identifiés comme prioritaires pour des raisons économiques)

Prestation

Financement (fonds propres)

Public

Entreprises ayant un projet générateur d'utilité sociale, et/ou implantées dans un quartier prioritaire (ou dirigées par des entrepreneurs qui en sont issus), et ayant au moins 1 an d'activité

FONGECIF Île-de-France ²

Fonds de gestion du congé individuel de formation

Place Johann-Strauss
75010 PARIS

Contacts

Tél. : 01 44 10 58 58
Site Internet : www.fongecif-idf.fr

Prestation

Financement de formation

Public

Salariés



Guarrigue ⁵ ³

**Société coopérative de capital-risque
solidaire**

61, rue Victor-Hugo
93500 Pantin

Contacts

Tél. : 01 48 44 74 03
Mail : contact@garrigue.net
Site Internet : www.garrigue.net

Prestation

Financements compris entre 15 000 € et

50 000 € (apports en fonds propres, participations minoritaires en capital, compléments avec des comptes-courants d'associés)

Public

Public porteur d'un projet relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire

Greffe du tribunal de commerce de Créteil ⁵

Immeuble le Pascal A
Centre Commercial Régional Créteil Soleil
1, avenue du Général-de-Gaulle
94049 Créteil Cedex

Contacts

Tél. : 08 91 01 11 11
Site Internet : www.greffes.com/creteil

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi
De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

Prestations

Formalités de création et de vie de l'entreprise

GETEP ⁶

**Groupe d'employeurs des
territoires de l'Est parisien**

20, avenue Jean-Monnet
94450 Limeil-Brévannes

Contacts

Tél. : 01 45 95 02 29
Mail : getep@laposte.net
Site Internet : www.getep.org

Territoire d'intervention

Val-de-Marne

Prestations

Aide au développement : recrutement et mise

à disposition de salariés pour les entreprises membres du groupement d'employeurs, pour répondre à leurs besoins en temps partiel permanent et à leurs besoins saisonniers récurrents

Public

Toute entreprise de moins de 300 salariés ayant un besoin de compétence à temps partiel, quel que soit son secteur d'activité



HOTEL DE L'INNOVATION ⁴

Centre d'affaires labellisé

Parc d'affaires SILIC
Immeuble Darwin
Allée de l'Astrolabe
94150 Rungis

Contacts

Tél. : 01 43 15 50 20
Site Internet : www.silic.fr

Prestations

Bureaux, salle de réunion, parking intérieur et extérieur, gestion du courrier, services de proximités : crèches, restauration collective, commerces

Public

PME innovantes

Hôtel d'entreprises du Haut Val-de-Marne



47, route de Plessis-Trévisé
94430 Chennevières-sur-Marne

Contacts

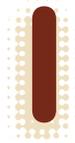
Tél. : 01 45 90 12 68
Mail : isabelle.cornilleau-ancel@agglo-hautvaldemarne.fr
Site Internet : www.agglo-hautvaldemarne.fr

Prestations

Accueil d'entreprises pour favoriser le développement d'activités tertiaires et artisanales

Public

Majoritairement des TPE, PME, PMI en création ou en développement



IBC IVRY BUSINESS CENTER ⁴

Centre d'affaires labellisé

55, avenue Daniel Casanova
94200 Ivry-sur-Seine

Contacts

Tél. : 01 43 90 60 00
Mobile : 06 99 82 76 71

Prestations

Espace de travail en open space et/ou en bureaux fermés. Salle de réunion, espace de stockage, domiciliation, gestion du courrier et des appels, formalités juridiques...

Public

Tous publics

IDF Capital

Île-de-France Capital

6, rue de l'Isly. 75008 Paris

Contacts

Tél. : 01 44 70 61 61

Mail : contact@idfcapital.fr

Site Internet : www.idfcapital.fr

Prestations

Financement (fonds propres et quasi fonds propres) : prise de participation minoritaire variant de 100 000 à 900 000 €

Public

Phases : création (produit fini et commercialisé), développement, reprise d'entreprise

Secteurs d'activité : principalement industrie et prestataires de services industriels et technologiques (hors sciences de la vie et biotechnologies)

IncubAlliance

Incubateur

86, rue de Paris. 91400 Orsay

Contacts

Tél. : 01 77 93 21 00

Mail : n.reygnier@incuballiance.fr

Site Internet : www.incuballiance.fr

Prestations

Accompagnement

Expertise des entreprises incubées

Finalisation du projet

Formations entrepreneuriales

Financements d'études

Hébergement (pendant les 18 à 24 mois d'incubation)

Mise en relation avec un réseau d'experts

Public

Porteurs de projets innovants

Incubateur Telecom Sudparis Entrepreneurs

44, rue de Cauchy
94110 Arcueil

Contacts

Tél. : 01 60 76 43 98

Mail : sebastien.cauwet@telecom-sudparis.eu

Site Internet : www.telecom-sudparis.eu

Prestations

Accompagnement, conseil

Hébergement

Public

Porteurs de projets de création d'entreprise dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) à fort potentiel d'innovation, de développement et de création d'emplois

INPI

Institut national de la propriété intellectuelle

15, rue des Minimes. CS50001
92677 Courbevoie Cedex

Contacts

Tél. : 0 820 213 213 (0,09 € la minute)

Mail : contact@inpi.fr

Site Internet : www.inpi.fr

Prestations

Protection de l'idée

Accueil, information, accompagnement et pré-diagnostic en matière de propriété industrielle
Sensibilisation et formation à la propriété industrielle

Délivrance des brevets, marques, dessins et modèles
Centre de ressources : accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises



LA MINOTERIE 4

Centre d'affaires labellisé

29, boulevard de Brandebourg
94200 Ivry-sur-Seine

Contacts

Tél. : 01 45 15 51 23
Site Internet : www.laminoterie-ivry.fr

Prestations

Pépinière des métiers de la ville et de l'image.
Accueil, restauration, reprographie, détente,
logements

Public

PME créatives

L'Atelier 5 1 6

Association

8-10, impasse Boutron
75010 Paris

Contacts

Tél. : 01 40 38 40 38
Mail : contact@atelier-idf.org
Site Internet : <http://www.atelier-idf.org>

Prestations

Information et orientation
Appui au développement
Clubs de créateurs / mise en réseau

Public

Public porteur d'un projet relevant du secteur de
l'économie sociale et solidaire

La NEF - Délégation de Paris 5 3

Coopérative de finances solidaires

35, rue de Lyon
75012 Paris

Contacts

Tél. : 01 44 87 00 04
Mail : delegation.paris@lanef.com
Site Internet : www.lanef.com

Territoire d'intervention

Île-de-France

Prestations

Financement (prêts, garanties)
Instruction des PCE (Prêts à la création d'entreprise)
Mise en relation entre épargnants et emprunteurs

Public

Public porteur d'un projet relevant du secteur de
l'économie sociale et solidaire

Habilitation

Organisme de crédit agréé par la Banque de France

Love Money pour l'Emploi ③

Association

10, rue de Montyon
75009 Paris

Contacts

Tél. : 01 48 00 03 35
Mail : contact@love-money.org
Site Internet : www.love-money.org

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 9h à 20h

Prestations

Post-accompagnement dans la recherche d'actionnaires
Financement - fonds propres (entre 50 et 500 000 €)

Public

Uniquement TPE/PME



Mairie d'Ablon-sur-Seine ①

16, rue du Maréchal Foch
94480 Ablon-sur-Seine

Contacts

Tél. : 01 49 61 33 33
Mail : communication@ablon-sur-seine.fr
Site Internet : www.ablon-sur-seine.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie d'Alfortville ①

Place François-Mitterrand
BP 75
94142 Alfortville Cedex

Contacts

Tél. : 01 58 73 29 00
Mail : communication@mairie-alfortville.fr
Site Internet : www.alfortville.fr

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (sauf le vendredi 17h)

Prestations

Information et orientation

Mairie d'Arcueil ①

10, avenue Paul-Doumer
94114 Arcueil Cedex

Contacts

Tél. : 01 46 15 08 80
Mail : communication@mairie-arcueil.fr
Site Internet : www.arcueil.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Boissy-Saint-Léger ①

7, boulevard Léon-Révillon
94470 Boissy-Saint-Léger

Contacts

Tél. : 01 45 10 61 61
Mail : info@ville-boissy-saint-leger.fr
Site Internet : www.ville-boissy-saint-leger.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Bonneuil-sur-Marne ①

32, avenue du Colonel Fabien
94380 Bonneuil-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 41 94 10 40
Mail : economie@bonneuil94.fr
Site Internet : www.ville-bonneuil.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Bry-sur-Marne ① ④

1, Grande Rue Charles-de-Gaule
94360 Bry-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 45 16 68 00
Mail : mairie@bry94.fr
Site Internet : www.bry94.fr

Prestations

Installation (bourse des locaux, hôtel d'entreprises)

Mairie de Cachan ① ④

Square de la Libération
94230 Cachan

Contacts

Tél. : 01 49 08 55 78
Mail : laurent.lievre@ville-cachan.fr
Site Internet : www.ville-cachan.fr

Prestations

Information et orientation
Aide à l'installation (bourse des locaux)

Mairie de Champigny-sur-Marne ① ② ④ ⑥

14, rue Louis-Talamoni
94500 Champigny-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 41 77 84 02
Mail : devt.economique@mairie-champigny94.fr
Site Internet : www.champigny94.fr

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (sauf le vendredi 17h)

Prestations

Installation (bourse de locaux)
Appui au développement

Mairie de Charenton-le-Pont ①

48, rue de Paris
94220 Charenton-le-Pont

Contacts

Tél. : 01 46 76 50 08
Mail : communication@charentonlepont.fr
Site Internet : www.charentonlepont.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Chennevières-sur- Marne ①

14, avenue du Maréchal-Leclerc
94430 Chennevières-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 45 94 74 74

Mail : publications@villechennevieres.fr

Site Internet : www.chennevieres.com

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h et de 14h à 17h

Prestations

Information et orientation

Mairie de Chevilly-Larue ①

88, avenue du Général-de-Gaulle
94669 Chevilly-Larue Cedex

Contacts

Tél. : 01 45 60 18 00

Mail : communication@ville-chevilly-larue.fr

Site Internet : www.ville-chevilly-larue.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h et de 14h à 17h

Prestations

Information et orientation

Mairie de Choisy-le-Roi ① ④

Place Gabriel-Péri
94600 Choisy-le-Roi

Contacts

Tél. : 01 48 92 41 75

Mail : service.eco@choisyleroi.fr

Site Internet : www.choisyleroi.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h et de 13h à 17h

Prestations

Premier accueil, orientation vers les structures les plus adaptées

Installation (bourse des locaux, ateliers relais)

Mairie de Créteil

1, place Salvador-Allende
94000 Créteil

Contacts

Tél. : 01 58 43 35 16

Mail : eric.toledano@ville-creteil.fr

Site Internet : www.ville-creteil.fr

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 17h et les lundi et jeudi de 8h30 à 19h

Prestations

Information et orientation

Mairie de Fontenay- sous-Bois ① ②

4, esplanade Louis-Bayeurte
94125 Fontenay-sous-Bois Cedex

Contacts

Tél. : 01 49 74 75 26

Mail : dev-eco@fontenay-sous-bois.fr

Site Internet : www.fontenay-sous-bois.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Prestations

Premier accueil, information et orientation

Mairie de Fresnes ❶

1, place Pierre-et-Marie-Curie
94260 Fresnes

Contacts

Tél : 01 49 84 56 56
Mail : relationspubliques@fresnes94.fr
Site Internet : www.fresnes94.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Gentilly ❶

14, place Henri Barbusse
94250 Gentilly

Contacts

Tél. : 01 47 40 58 56
Mail : s.maitret@ville-gentilly.fr
Site Internet : www.ville-gentilly.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie d'Ivry-sur-Seine

❶ ❷ ❸

Esplanade Georges-Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex

Contacts

Tél. : 01 49 60 29 38
Mail : sleroy@ivry94.fr
Site Internet : www.ivry.94.fr

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h15

Prestations

Information et orientation
Installation (bourse de locaux)
Appui au développement (ressources humaines,
administratif)
Mise en réseau (club)

Mairie de Joinville-le-Pont ❶ ❷

23, rue de Paris
94340 Joinville-le-Pont

Contacts

Tél. : 01 49 76 60 67
Mail : direco@ville-joinville-le-pont.fr
Site Internet : www.ville-joinville-le-pont.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à
17h30
Fermeture le mercredi matin et le vendredi à 17h.

Prestations

Information et orientation
Installation (bourse de locaux)

Mairie du Kremlin-Bicêtre ❶

Place Jean-Jaurès
94276 Le Kremlin-Bicêtre Cedex

Contacts

Tél. : 01 45 15 54 71
Mail : ipassegue@ville-kremlin-bicetre.fr
Site Internet : www.ville-kremlin-bicetre.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de La Queue-en-Brie ①

Place de l'Appel du 18 juin 1940
94510 La Queue-en-Brie

Contacts

Tél. : 01 49 62 30 00
Mail : maire@laqueueenbrie.fr
Site Internet : www.laqueueenbrie.fr

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Prestations

Information et orientation

Mairie de L'Hay-les-Roses ①

41 rue Jean-Jaurès
94246 L'Hay-les-Roses Cedex

Contacts

Tél. : 01 46 15 34 42
Mail : marie.laure.robert@ville-lhay94.fr
Site Internet : www.lhaylesroses.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Limeil-Brévannes ①

Pépière d'Entreprises - Espace Descartes
22, avenue Descartes
94450 Limeil-Brévannes

Contacts

Tél. : 01 45 10 60 60
Mail : viviane.stinzy@pepiniere.biz
Site Internet : www.sem-avenir.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Maisons-Alfort ①

118, avenue du Général-de-Gaulle
94706 Maisons-Alfort Cedex

Contacts

Tél. : 01 43 96 77 21
Mail : secretariat@maisons-alfort.fr
Site Internet : www.maisons-alfort.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Mandres- les-Roses ①

4, rue du Général-Leclerc
94520 Mandres-les-Roses

Contacts

Tél. : 01 45 98 88 34
Mail : service.communication@ville-mandres-les-roses.fr
Site Internet : www.ville-mandres-les-roses.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Marolles-en-Brie ①

Place Charles-de-Gaulle
94440 Marolles-en-Brie

Contacts

Tél. : 01 45 10 38 38
Mail : communication@mairie-marolles.fr
Site Internet : www.mairie-marolles.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Nogent-sur-Marne ①

Place Roland-Nungesser
94130 Nogent-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 43 24 62 00

Mail : dir.communication@ville-nogentsurmarne.fr

Site Internet : www.ville-nogentsurmarne.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Noiseau ①

2, rue Pierre-Viénot
94880 Noiseau

Contacts

Tél. : 01 56 74 15 70

Mail : mairie-de-noiseau@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-noiseau.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie d'Orly ① ④

7, avenue Adrien-Raynal
94310 Orly

Contacts

Tél. : 01 48 90 20 02

Mail : farid.taleb@mairie-orly.fr

Site Internet : www.ville-orly.fr

Prestations

Information et orientation

Installation (bourse de locaux)

Mairie d'Ormesson-sur-Marne ①

10, avenue Wladimir-d'Ormesson
94490 Ormesson-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 45 76 95 28

Mail : communication@ville-ormesson-sur-marne.fr

Site Internet : www.ville-ormesson-sur-marne.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Périgny-sur-Yerres ①

Rue Paul-Doumer
94520 Périgny-sur-Yerres

Contacts

Tél. : 01 45 98 63 18

Mail : mairie@perigny-sur-yerres.org

Site Internet : www.perigny-sur-yerres.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie du Perreux-sur-Marne ①

Place de la Libération
98, avenue du Général-de-Gaulle
94170 Le Perreux-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 48 71 53 53

Mail : communication.perreux@wanadoo.fr

Site Internet : www.leperreux94.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie du Plessis-Trévisé ①

36, avenue Ardouin
94420 Le Plessis-Trévisé

Contacts

Tél. : 01 49 62 25 25
Mail : com@leplessisrevise.fr
Site Internet : www.leplessisrevise.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Rungis ①

5, rue Sainte-Genève
94150 Rungis

Contacts

Tél. : 01 45 12 80 00
Mail : l.martinez@rungis.fr
Site Internet : www.rungis.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h et de 14h-17h
Sur rendez-vous

Prestations

Information et orientation

Mairie de Saint-Mandé

①

25, avenue du Général-de-Gaulle
94160 Saint-Mandé

Contacts

Tél. : 01 49 57 78 36
Mail : deveco@mairie-saint-mande.fr
Site Internet : www.mairie-saint-mande.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Saint-Maurice ①

55, rue du Maréchal-Leclerc
94410 Saint-Maurice

Contacts

Tél. : 01 45 18 82 10
Site Internet : www.ville-saint-maurice.com

Prestations

Information et orientation

Mairie de Saint-Maur-des-Fossés

① ② ④ ⑥

Place Charles-de-Gaulle
94100 Saint-Maur-des-Fossés

Contacts

Tél. : 01 45 11 65 34
Mail : service.economique@mairie-saint-maur.com
Site Internet : www.saint-maur.com

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
(sauf le vendredi 17h)

Prestations

Information et orientation
Passage de l'idée au projet
Finalisation du projet
Installation (pépinière, hôtel d'entreprises, bourse de locaux)
Appui au développement (commercial, gestion)
Mise en réseau (club d'entreprises)

Mairie de Santeny ①

Place du Général-de-Gaulle
94440 Santeny

Contacts

Tél. : 01 56 32 32 32
Mail : mairie@mairie-santeny.fr
Site Internet : www.mairie-santeny.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Sucy-en-Brie ① ②

Place de la Fraternité
94370 Sucy-en-Brie

Contacts

Tél. : 01 49 82 24 50
Mail : eco-emploi@ville-sucy.fr
Site Internet : www.ville-sucy.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Thiais ①

1, rue Maurepas
94321 Thiais Cedex

Contacts

Tél. : 01 48 92 43 32
Mail : sbelhadi@ville-thiais.fr
Site Internet : www.ville-thiais.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Valenton ①

35, rue du Colonel-Fabien
94460 Valenton

Contacts

Tél. : 01 43 86 37 84
Mail : ali.laouari@ville-valenton.fr
Site Internet : www.ville-valenton.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Villecresnes

①

Place Charles-de-Gaulle
68, rue du lieutenant Dagorno
94440 Villecresnes

Contacts

Tél. : 01 45 10 39 00
Mail : mairie@villescresnes.fr
Site Internet : www.villecresnes.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Villejuif ①

Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Contacts

Tél. : 01 45 59 20 00
Site Internet : www.ville-villejuif.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Villeneuve-le-Roi ①

Espace emploi
Place de la Vieille Eglise
94290 Villeneuve-le-Roi

Contacts

Tél. : 01 49 61 52 74
Site Internet : www.villeneuve-le-roi.fr

Prestations

Information et orientation

Mairie de Villeneuve-Saint-Georges ① ④

22, rue de Balzac
94190 Villeneuve-Saint-Georges

Contacts

Tél. : 01 43 86 38 51
Mail : deveco@mairie-villeneuve-saint-georges.fr
Site Internet : www.villeneuve-saint-georges.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h

Prestations

Pré-accueil des créateurs et repreneurs d'entreprises
Orientation sur les structures partenaires
Aide à l'installation (bourses des locaux vacants)
Mise en relation des cédants et des repreneurs

Mairie de Villiers-sur-Marne ① ④

10, chemin des Ponceaux
94350 Villiers-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 49 41 36 37
Mail : raphael.herbelin@mairie-villiers94.com
Site Internet : www.mairie-villiers94.com

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h (sauf le vendredi 17h)

Prestations

Information et orientation des porteurs de projet
Aide à l'installation (bourse des locaux)

Mairie de Vincennes ① ④

53 bis, rue de Fontenay
94300 Vincennes

Contacts

Tél. : 01 43 98 66 09
Mail : economie@vincennes.fr
Site Internet : www.vincennes.fr

Prestations

Information et orientation
Installation (bourse de locaux)

Mairie de Vitry-sur-Seine ① ④

2, avenue Youri-Gagarine. 94400 Vitry-sur-Seine

Contacts

Tél. : 01 46 82 82 64

Mail : laurent.preteux@mairie-vitry94.fr

Site Internet : www.mairie-vitry94.fr

Prestations

Information et orientation

Installation (bourse de locaux)

Maison de l'emploi et des entreprises des Bords de Marne (MDEE) ① ②

5-9, rue Anquetil

94130 Nogent-sur-Marne

Contacts

Tél. : 01 41 95 20 48

Contact : contact@mdee94.fr

Site Internet : www.mdee94.fr

Le point d'accueil à la création d'entreprise

Tél. : 06 81 26 51 87

Contact : pace@mdee94.fr

Horaires d'ouverture

De 9h à 13h et de 14h à 18h

Territoires d'intervention

Le Perreux-sur-Marne, Champigny-sur-Marne,

Joinville-le-Pont, Bry-sur-Marne, Villiers-sur-Marne

Prestations

Passage de l'idée au projet. Développement des compétences des entreprises.

Informations, diagnostic, fiches-outils et orientation vers les opérateurs de la création d'entreprise. Analyse du territoire et anticipation

des mutations. Favoriser l'accès à l'emploi et soutenir l'emploi local

Organisation de matinales RH

Maison de l'emploi de Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice ①

137 bis, avenue du Général-Leclerc

94700 Maisons-Alfort

Contacts

Tél. : 01 49 77 29 52

Mail : contact@maisonemploi.info

Site Internet : www.maisonemploi.info

Horaires d'ouverture

De 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Entretiens sur rendez-vous uniquement

Territoires d'intervention

Maisons-Alfort, Charenton-le-Pont, Saint-Maurice

Prestations

Information, diagnostic et orientation

Passage de l'idée au projet

Organisation de matinales RH

Maison de l'emploi et de l'entreprise de Sucy-en-Brie ① ②

11-12, place de la Fraternité

Centre commercial du Rond d'or

94370 Sucy-en-Brie

Contacts

Tél. : 01 49 82 03 00

Mail : maison-emploi@ville-sucy.fr

Site Internet : www.ville-sucy.fr

Horaires d'ouverture

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Prestations

Information et orientation
Passer de l'idée au projet
Finalisation du projet

Partenariat

Réseau des Boutiques de Gestion

Maison de l'entreprise, de l'emploi et de l'insertion de Boissy- Saint-Léger ①

Adresse postale :

7, boulevard Léon-Révillon
94470 Boissy-Saint-Léger

Adresse physique :

3, rue de la pompadour
94470 Boissy-Saint-Léger

Contacts

Tél. : 01 45 10 29 46

Mail animatrice : catherine.tissier@ville-boissy.fr

Site Internet : www.ville-boissy-saint-leger.fr

Horaires d'ouverture

De 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Prestations

Information et orientation

Mission locale intercommunale des Bords de Marne ⑥ ① ②

Groupement de créateurs du Val-de-Marne

15, place Rodin
94500 Champigny

Contacts

Tél. : 01 48 80 73 06

Mail : gc.valdemarne@gmail.com

Site Internet :

www.mission-locale-bordsdemarne.org

Horaires d'ouverture

De 9h à 13h et de 14h à 17h30

Prestations

Information et orientation
Accompagnement à l'émergence de projet
Formation (Diplôme inter-universitaire de créateur
d'activité)

Public

Jeunes de 16 à 25 ans habitant dans le
département du Val-de-Marne

Partenariat

Couveuse ADIL BG pour tester son activité



Ordre des experts- comptables - Région Paris Île-de-France ②

50, rue de Londres
75378 Paris Cedex 08

Contacts

Tél. : 01 55 04 31 31

Mail : infos@oec-paris.fr

Site internet : www.oec-paris.fr

Prestations

Information et orientation

OSEO - BIP France 1 3 6

Délégation du Val-de-Marne et de l'Essonne
12, boulevard du Mont d'Est - Maille Nord 3
93192 Noisy-le-Grand Cedex

Contacts

Tél. : 01 48 15 56 55

Site Internet : www.bipfrance.fr

Prestations

Oséo Financement Création

Prêt à la création d'entreprise (PCE) – entre 2000 et 7000 €, destiné à financer la première installation.

Conditionné à l'octroi d'un prêt bancaire

Garantie des concours bancaires (jusqu'à 70 % pour la première installation)

Garantie des interventions des organismes de fonds propres

Garantie des prêts d'honneur consentis aux créateurs par les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise

Avance+Jeune Entreprise (avances de trésorerie pour financer les délais de règlements des grands comptes publics ou privés)

Public

Tous publics

Oséo Innovation

Aide à la faisabilité et au développement de projets innovants

Aide au transfert de technologie et à la création d'entreprises innovantes

Aide aux projets d'Innovation stratégique industrielle (ISI)

Qualification « Entreprise innovante » pour accéder aux financements des Fonds communs de placement Innovation (FCPI)

Gamme complète de financements directs à l'innovation (accès au crédit bancaire, prêts, garanties et fonds propres)

Prêt participatif d'amorçage (PPA)

Garantie des concours bancaires (fonds de Garantie Innovation) et des interventions en fonds propres (avec dispositif particulier en matière de biotechnologies)

Contrat de développement innovation (CDI)

Mise en relation avec partenaires

Financement du crédit impôt recherche

Aide Passerelle pour favoriser les partenariats grands comptes / PME

Gestion du Fonds Unique Interministériel qui coordonne et finance pour l'État les pôles de compétitivité

Public

Créateur d'entreprise innovante / PME porteuse d'un projet innovant



Pépinière d'entreprises de la Communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre

Pôle développement économique

Pépinière – Hôtel d'entreprises du Val de Bièvre –
La Fabrique
11-13, avenue de la division Leclerc
94234 Cachan Cedex

Contacts

Tél. : 01 49 84 85 37
Mail : dev.eco@agglo-valdebievre.fr
Site Internet : www.agglo-valdebievre.fr

Prestations

Hébergement physique
Accompagnement (appui au développement/
formation)

Habilitation

Centre de diagnostic Cap Entreprise

Perspectives et Emplois



Association

Maison des Syndicats - Local n°9
191, rue Verdun
94500 Champigny-sur-Marne

Contacts

Tél. : 06 98 22 70 38
Mail : contact@perspectives-emplois.fr
Site Internet : www.perspectives-emplois.fr

Prestations

Information et orientation
Appui au développement

Public

Demandeurs d'emploi

Habilitation

Point Expert « Envie d'agir, volet Entrepreneuriat »
(DDJS 94)

Plate-forme immobi- lière et de services Charles Foix

Pépinière et Hôtel d'activités

50, rue Molière
94200 Ivry-sur-Seine

Contacts

Tél. : 01 72 04 65 11
Mail : aude.detouchet@cfx.aphp.fr
Site Internet : www.charlesfoix.org

Prestations

Accueil de jeunes entreprises et entreprises en
développement. Soutien à l'innovation et au
développement économique dans le domaine de
la gérontologie. Soutien technique et financier.
Accompagnement technologique et commercial.
Actions de mise en réseau et d'animation

Public

Jeunes entreprises et entreprises en
développement dans les biotechnologies et les
gérontechnologies

Point Emploi du MIN de Rungis

12, rue du Séminaire. 94516 Rungis

Contacts

Christel Nardol

Tél. : 01 41 80 81 51

Mail : c.nardol@cbe-sud94.org

Béatrice Jouannaud

Tél. : 01 41 80 81 44

Mail : b.jouannaud@cbe-sud94.org

Pôle d'économie solidaire chevillais



1, avenue du Président Franklin-Roosevelt
94550 Chevilly-Larue

Contacts

Tél. : 01 45 60 43 09

Mail : contact@lepole.com

Site Internet : www.lepole.com

Horaires d'ouverture

De 15h à 19h pour la consultation de ressources documentaires

Sur rendez-vous pour un accompagnement personnalisé

Prestations

Information et orientation

Accueil personnalisé des porteurs de projets

Passage de l'idée au projet

Accompagnement à la création d'activités responsables (filières éco-environnementales et du commerce équitable, tourisme solidaire...)

Finalisation du projet

Appui technique (formalisation du business plan, choix du statut juridique, élaboration du plan de financement, mise en réseau)

Appui au développement

Public

Porteurs d'un projet relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire

Pôle emploi 1 2 3

Trouvez l'agence la plus proche de chez vous sur le site Internet www.pole-emploi.fr rubrique « mon pôle-emploi »

Tél. : 39 49

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9h à 17h (fermeture le vendredi à 12h)

Prestations

Au stade de l'envie : le demandeur d'emploi s'informe sur la création

Réunion d'information à la création d'entreprise (les étapes clefs, les aides, le rôle des différents acteurs...)

Documentation spécifique création d'entreprise

Au stade de l'idée : le demandeur d'emploi explore la piste de la création/reprise

Atelier : « Créer son entreprise, pourquoi pas ? »

Au stade du projet identifié : le demandeur d'emploi définit et organise son projet

Définir et organiser le projet (atelier : « Organiser son projet de création »)

Accompagnement spécifique à l'élaboration du projet de création

Évaluer le projet de création : évaluation préalable à la création d'entreprise

Entretiens spécifiques créateurs

Au stade post-crédation : l'entreprise est créée

Entretiens spécifiques

Financement

Aide à la reprise ou création d'entreprise (ARCE) :

Pôle emploi peut verser une aide à la création d'entreprise sous forme de capital, qui permet au créateur de bénéficier d'un fonds dès le début de

son activité non salariée. L'aide correspond à 45% des allocations nettes (après prélèvement des retenues sociales) qui restent à percevoir à la date de début de l'activité.

Attention : pour bénéficier de cette aide vous devez avoir obtenu l'Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises (ACCRES).

Possibilité de cumuler l'allocation de retour à l'emploi (ARE) avec les revenus d'une activité non salariée lorsque ces revenus sont inférieurs à 70 % de la précédente rémunération : Pôle emploi peut maintenir une partie des allocations de chômage pendant la phase de démarrage de l'entreprise. Ce maintien est fonction des gains et est limité dans le temps.

Ces deux possibilités ne sont pas cumulables. Selon la situation, le créateur peut bénéficier de l'une ou l'autre de ces mesures.

Public

Actifs privés d'emploi ou à la recherche d'un autre emploi

Port parallèle

Coopérative d'activités et d'emplois
70, rue Amelot
75011 Paris

Contacts

Tél. : 01 53 19 96 15

Mail : contact@portparallele.com

Site Internet : www.portparallele.com

Prestations

Accompagnement
Test de l'activité

Public

Porteur de projet relevant de l'économie sociale et solidaire, en particulier dans les secteurs de l'économie numérique et du développement durable



Réseau Entreprendre Val-de-Marne

33, avenue Pierre Brossolette
94000 Créteil

Contacts

Tél. : 01 70 08 63 11

Site Internet : www.reseau-entreprendre-val-de-marne.fr

Territoire d'intervention

Val-de-Marne

Prestations

Aide, accompagnement et financement des nouveaux entrepreneurs (accompagnement 6 mois avant la création et jusqu'à 18 mois après le démarrage de l'activité)

Public

Créateur d'entreprise envisageant la création de minimum 10 emplois à 3-5 ans
Le besoin de financement global doit être au minimum de 70 000 €



Scientipôle Initiative 1

2 3

Campus Universitaire d'Orsay
Bâtiment 503
91893 Orsay Cedex

Contacts

Tél. : 01 60 19 42 67
Mail : accueil@scientipole-initiative.org
Site Internet : www.scientipole-initiative.org

Territoire d'intervention

Île-de-France - Permanences sur le Val-de-Marne

Prestations

Accompagnement : expertises (réseau de 50 experts), coaching renforcé de projets à potentiel...
Financement : prêts d'honneur personnel sans garantie et sans intérêt (max. 90 000 € pour les projets industriels) et apport en fonds propres possible dans la continuité de l'intervention en prêt d'honneur (Scientipôle Île-de-France Capital)

Public

Porteurs d'un projet de création d'entreprise innovante ou jeunes entreprises innovantes

Scientipôle Croissance

1 2 6

Campus Universitaire d'Orsay
Bâtiment 503
91893 Orsay Cedex

Contacts

Tél. : 01 60 19 42 67
Mail : accueil@scientipole-croissance.org
Site Internet : www.scientipole-croissance.org

Territoire d'intervention

Île-de-France

Prestations

Accompagnement post-crédation. Mise en réseau (réseau de 150 lauréats et de partenaires financiers, techniques et d'entreprises), mutualisation de compétences et synergies commerciales et techniques
Accélérer le développement des jeunes entreprises innovantes d'Île-de-France

Public

Jeunes entreprises innovantes

Service des impôts des entreprises (SIE) 5

Contacts

Tél. : 0810 467 687 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
Site Internet : www.impots.gouv.fr (pour trouver les coordonnées des services dont vous dépendez)

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h

Prestations

Formalités de création et de vie de l'entreprise

SIAGI

Société interprofessionnelle artisanale de garantie des investissements

Direction de région Ile-de-France
2, rue Jean-Baptiste-Pigalle
75009 Paris

Contacts

Tél. : 01 48 74 02 02
Site Internet : www.siagi.com

Prestations

Financement (garantie)
Conseil, expertise, actions préventives, protection
du patrimoine

Public

Porteur de projet d'acquisition de fonds
de commerce ou artisanal, de travaux,
d'agencements...



Union régionale des Scop

100, rue Martre
92110 Clichy-la-Garenne

Contacts

Tél. : 01 40 87 87 00
Réfèrent Val-de-Marne : Xavier Marga
Mail : xmarga@scop.coop
Site Internet : www.les-scop-idf.coop

Prestations

Information et orientation
Accompagnement (diagnostic, étude de faisabilité
économique et financière)

Finalisation du projet
Assistance juridique
Offre de parcours de formations spécifiques
Appui à la recherche de financement
Financement (prêt, garantie, subvention)
Suivi post-crétion
Appui au développement (commercial, gestion,
financier, ressources humaines)

UREI Île-de-France

Union régionale des entreprises d'insertion

12, rue de la Lune
75002 Paris

Contacts

Tél. : 01 42 36 02 35
Mail : contact@urei-idf.org
Site Internet : www.urei-idf.org

Prestations

Information et orientation
Accueil personnalisé
Passage de l'idée au projet
Appui à la formalisation du « business plan »
Finalisation du projet
Aide au montage du dossier de conventionnement
pour obtenir l'agrément nécessaire au démarrage
de l'activité de l'entreprise
Suivi post-crétion, consolidation de l'activité
Appui au développement (ressources humaines,
administratif)
Mise en réseau (club de créateurs)

Urssaf de Paris et de la région parisienne ⁵

Centre d'accueil du Val-de-Marne
3, rue des Archives
94000 Créteil

Contacts

Tél. : 0820 01 10 10
Site Internet : <http://www.urssaf.fr>

Prestations

Formalités de création et de vie de l'entreprise

Habilitation

Centre de formalités des entreprises



Val-de-Marne Actif pour l'Initiative ³ ^N ^S ⁴

Antenne de Créteil

85-87, avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil

Contacts

Tél. : 01 43 91 13 33
Mail : contact@vmapi.org
Site Internet : www.vmapi.org

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

Territoires d'intervention

Val-de-Marne

1) Prestations de soutien aux TPE

Financement : Prêts d'honneur jusqu'à 25 000 €
Garanties bancaires

Expertise : analyse de la viabilité du projet et validation par un comité d'experts
Médiation auprès des banques
Accompagnement post-crétion : suivi du projet (pendant cinq ans après le financement), parrainage d'entrepreneurs expérimentés

Public

Porteur de projet de création/reprise/développement d'entreprise de moins de 5 salariés.
Pour les projets de développement, l'entreprise doit être immatriculée depuis moins de 3 ans

Habilitation

Conventionnement NACRE : phase 2.

2) Prestations de soutien aux projets d'ESS

Financement :

- Garanties sur prêts bancaires (Val-de-Marne Actif et FGIF)

Expertise : analyse de la viabilité du projet et validation par un comité d'experts
Montage financier : construction du plan de financement et mobilisation de partenaires financiers

Médiation auprès des banques

Accompagnement post-crétion : suivi du projet pendant cinq ans après le financement

Public

Entreprises solidaires et associations d'utilité sociale, en création ou en développement, dont l'objectif est la création d'emplois

Villejuif Bio Park

Pépinière et Hôtel d'activités

1, mail du Professeur-Georges-Mathé
Rue Guy-Môquet
94800 Villejuif

Contacts

Tél. : 01 46 71 68 47
Mail : villejuifbiopark@cci-paris-idf.fr
Site Internet : www.villejuifbiopark.com

Prestations

Espaces locatifs de bureaux et de laboratoires,
flexibles selon les besoins des entreprises quel que
soit leur stade de développement, ainsi que des
locaux communs

Public

Porteurs de projets de création d'entreprise dans le
domaine de la santé et de la biotechnologie

Aidez-nous à améliorer cet outil !

Pour nous faire connaître
votre avis sur ce guide,
deux adresses sont
à votre disposition :

guide-createur@cg94.fr

OU

**Direction
du développement
économique et
de l'emploi**

immeuble Le Corbusier
1, rue Le Corbusier
94054 Créteil

***N'hésitez pas
à nous faire part
de vos remarques.***



 **3994** Coût d'un appel local depuis un poste fixe